

VILLE DE MONTPELLIER BUDGET 2015



BUDGET PRIMITIF 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole





Cher(e)s collègues,

Lors du débat d'orientations budgétaires du 12 mars dernier, la municipalité de Montpellier a tenu ses engagements auprès des Montpelliérains en présentant un **budget « responsable, solide et solidaire »**.

D'un montant total de **504,1 millions d'euros**, il conjugue rigueur et développement. Dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat, nous avons décidé de « **faire mieux avec moins** » tout en assurant **un niveau d'investissement soutenu, s'élevant à 135,4 millions d'euros** (dont 88,8 millions d'euros de dépenses d'équipement).

La municipalité tient ainsi le cap de ses engagements autour d'axes prioritaires, l'emploi, l'éducation, la solidarité, l'espace public, la sécurité, la culture et le sport.

Soutenir le pouvoir d'achat des Montpelliérains est également un acte fort : 0% d'augmentation des taux d'imposition de la Ville ; gratuité et la tarification sociale pour les prestations liées notamment à l'enfance et l'éducation (temps d'activités périscolaires gratuits, prise en charge à 70% par la Ville du coût des repas des cantines scolaires etc.) ; aides aux associations, aux acteurs culturels et sportifs notamment à hauteur de 5,8 millions d'euros, pour permettre à tous, l'accès à ces activités ; faible évolution des charges de fonctionnement (0,2% à périmètre constant, 2,5% en intégrant la réforme des rythmes scolaires)...

Par ailleurs, ce budget a été établi en tenant compte des enjeux nationaux de la Loi de Finance 2015 et en intégrant le **transfert des charges à la Métropole**.

Optimiser et rendre transparente la gestion de la Ville, tout en améliorant les services publics rendus à nos concitoyens, voilà l'objectif majeur de ce premier budget de notre mandat.

Nous avons tenu nos engagements !

Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Table des matières

PROPOS LIMINAIRE : NOTRE VISION PROSPECTIVE DES COMPTES DE LA VILLE	4
1 UNE GESTION FINANCIERE RESPONSABLE.....	8
1.1 BOUCLAGE DU BUDGET PRINCIPAL.....	9
1.1.1 Un Budget de 504,1 M€.....	10
1.1.2 Les ratios de solvabilité de notre Ville:.....	10
1.1.3 L'évolution de BP2014 à BP2015.....	11
1.1.4 Les recettes du budget principal 2015	12
1.1.5 Les dépenses du budget principal 2015	13
1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14
1.2.1 Evolution de la section de fonctionnement à périmètre constant	14
1.2.2 Les recettes de fonctionnement	15
1.2.3 Les dépenses de fonctionnement	20
1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	25
1.3.1 Les recettes d'investissement	25
1.3.2 Les dépenses d'investissement	28
1.4 FOCUS SUR LES TRANSFERTS VERS LA METROPOLE	31
2 LE PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTPELLIER POUR 2015.....	33
2.1 LE BIEN VIVRE ENSEMBLE.....	34
2.1.1 Réussite éducative.....	35
2.1.2 La restauration scolaire	40
2.1.3 Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).....	42
2.1.4 L'enfance	43
2.1.5 La jeunesse	45
2.1.6 La culture	47
2.1.7 Le sport.....	50
2.1.8 La solidarité	53
2.2 LA REPARATION ET LA SECURISATION DE LA VILLE.....	65
2.2.1 Une ville sécurisée.....	66
2.2.2 La voirie	73
2.2.3 L'environnement et la biodiversité urbaine	76
2.2.4 Les réseaux d'eau pluviale.....	80
2.2.5 La propreté - Le nettoyage	81
2.2.6 Le développement urbain	84
2.2.7 L'action foncière	87
2.2.8 Le renouvellement urbain	88

PROPOS LIMINAIRE : NOTRE VISION PROSPECTIVE DES COMPTES DE LA VILLE

Notre prospective financière intègre les répercussions de la Loi de Finances 2015 sur nos dotations.

Baisse des dotations

	2014	2015	2016	2017
Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités	-1,5 Md€	-1,5 Md€	-1,5 Md€	-1,5 Md€
		-3,4 Md€	-3,4 Md€	-3,4 Md€
			-3,8 Md€	-3,8 Md€
				-3,8 Md€
CUMUL	-1,5 Md€	-4,9 Md€	-8,7 Md€	-12,5 Md€

Conséquences pour la Ville de Montpellier

	2014	2015	2016	2017
Baisse des dotations de l'Etat Ville de Montpellier	-0,5 M€	-0,5 M€	-0,5 M€	-0,5 M€
		-2,0 M€	-2,0 M€	-2,0 M€
			-2,5 M€	-2,5 M€
				-2,5 M€
CUMUL	-0,5 M€	-2,5 M€	-5 M€	-7,5 M€

Soit **15,5 M€** de perte de dotation sur 4 ans

1 - Dans l'hypothèse d'une prospective financière qui appliquerait le train de vie habituel d'une collectivité territoriale:

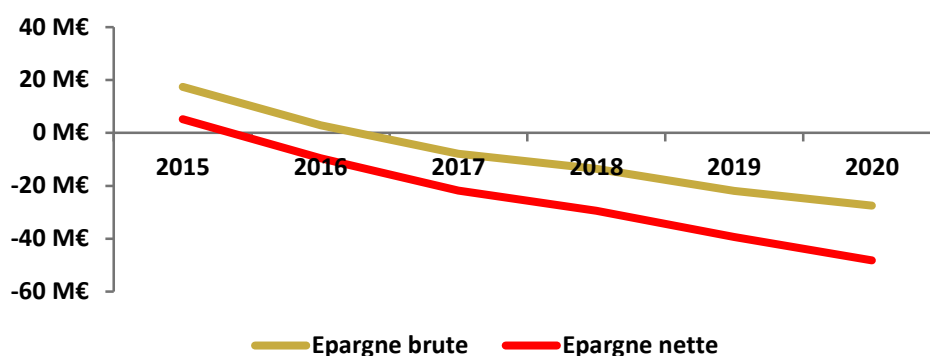
- +4% d'évolution sur le personnel
- +3% d'évolution sur les autres charges de fonctionnement

2 - L'hypothèse suivante : **dépenses d'équipement à 80M€** alors que les transferts à la Métropole auront eu lieu.

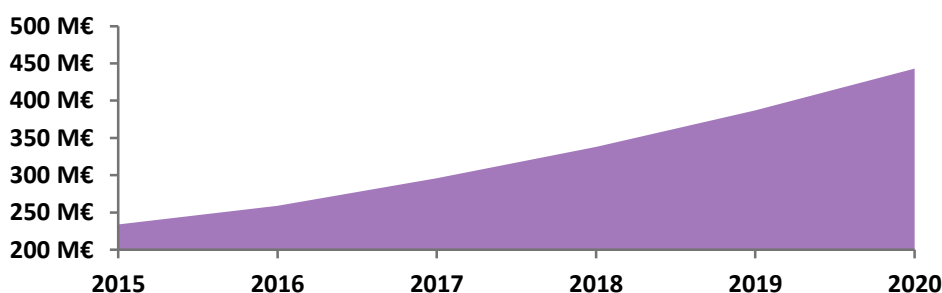
Notre santé financière se juge sur 3 indicateurs :

- l'épargne brute et l'épargne nette¹
- l'encours de dette²
- la capacité de désendettement³

L'épargne brute et l'épargne nette évoluerait ainsi :



La tendance de l'encours de dette serait la suivante



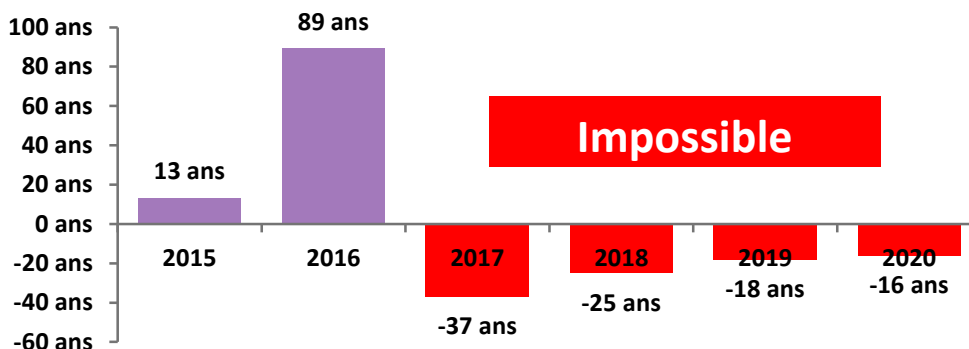
¹ Epargne brute : excédent des recettes réelles de Fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement.

Epargne nette : Epargne brute - capital de la dette

² Encours de dette : montant total de la dette au 31/12/2014

³ Capacité de désendettement : Encours de dette / Epargne brute. (Exprime la capacité de désendettement de la Ville en nombre d'année

La capacité de désendettement résultante serait rapidement altérée

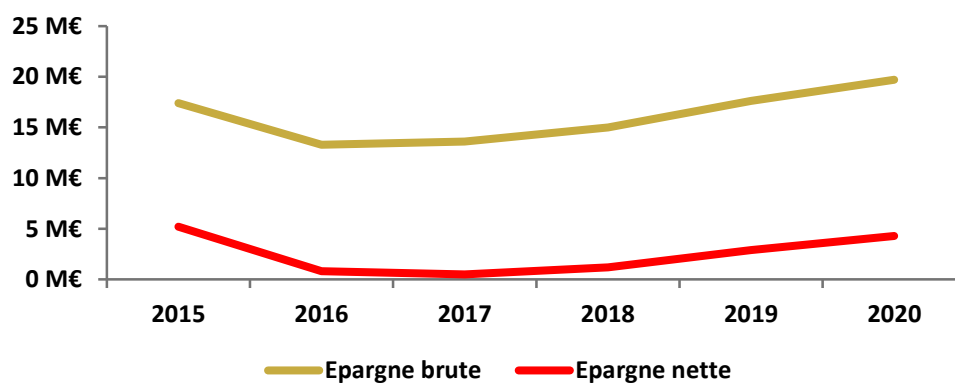


Face à ces défis, nous adoptons une stratégie responsable :

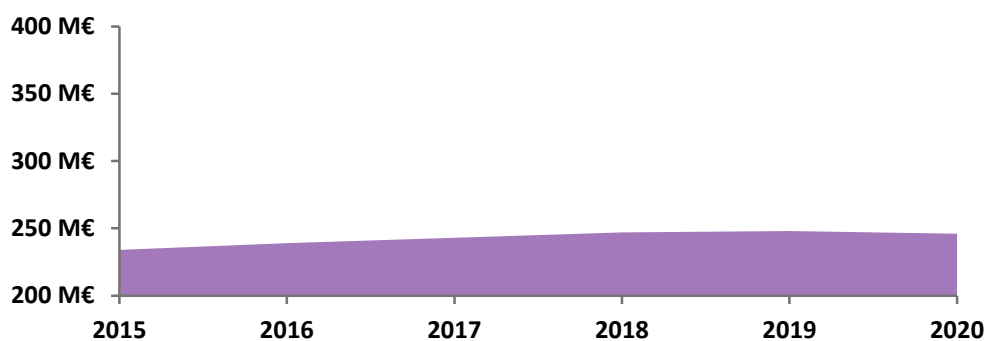
La « prospective AZUR » de la Ville de Montpellier :

- Evolution de la **masse salariale limitée à 2%** à partir de 2016
- **Maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement** (-5% en 2016 et 2017 puis 0%)
- **Dépenses d'équipement stabilisées à 55 M€**
- Objectif : un effet pic à **18 ans de capacité de désendettement** puis une redescente à un niveau normal à horizon 2020

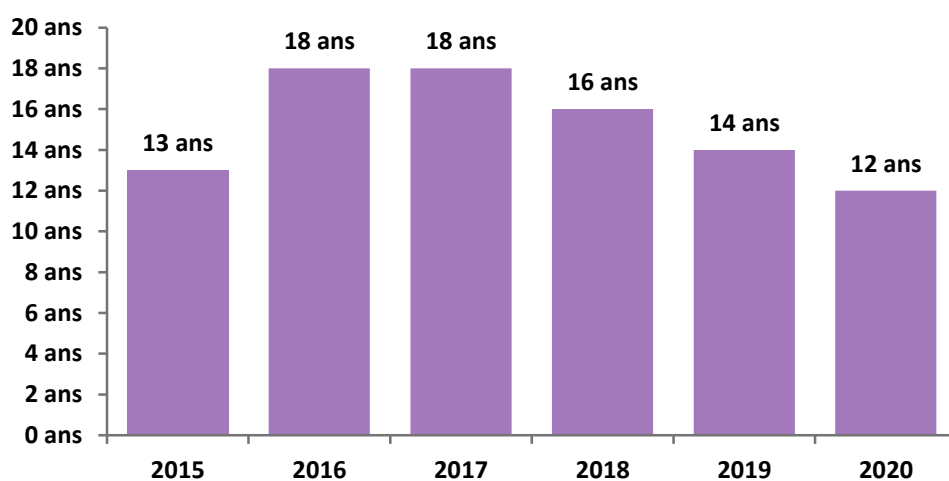
L'épargne brute et l'épargne nette retrouverait une vitalité après la baisse des dotations



L'encours de dette serait maîtrisé



La capacité de désendettement serait plafonnée



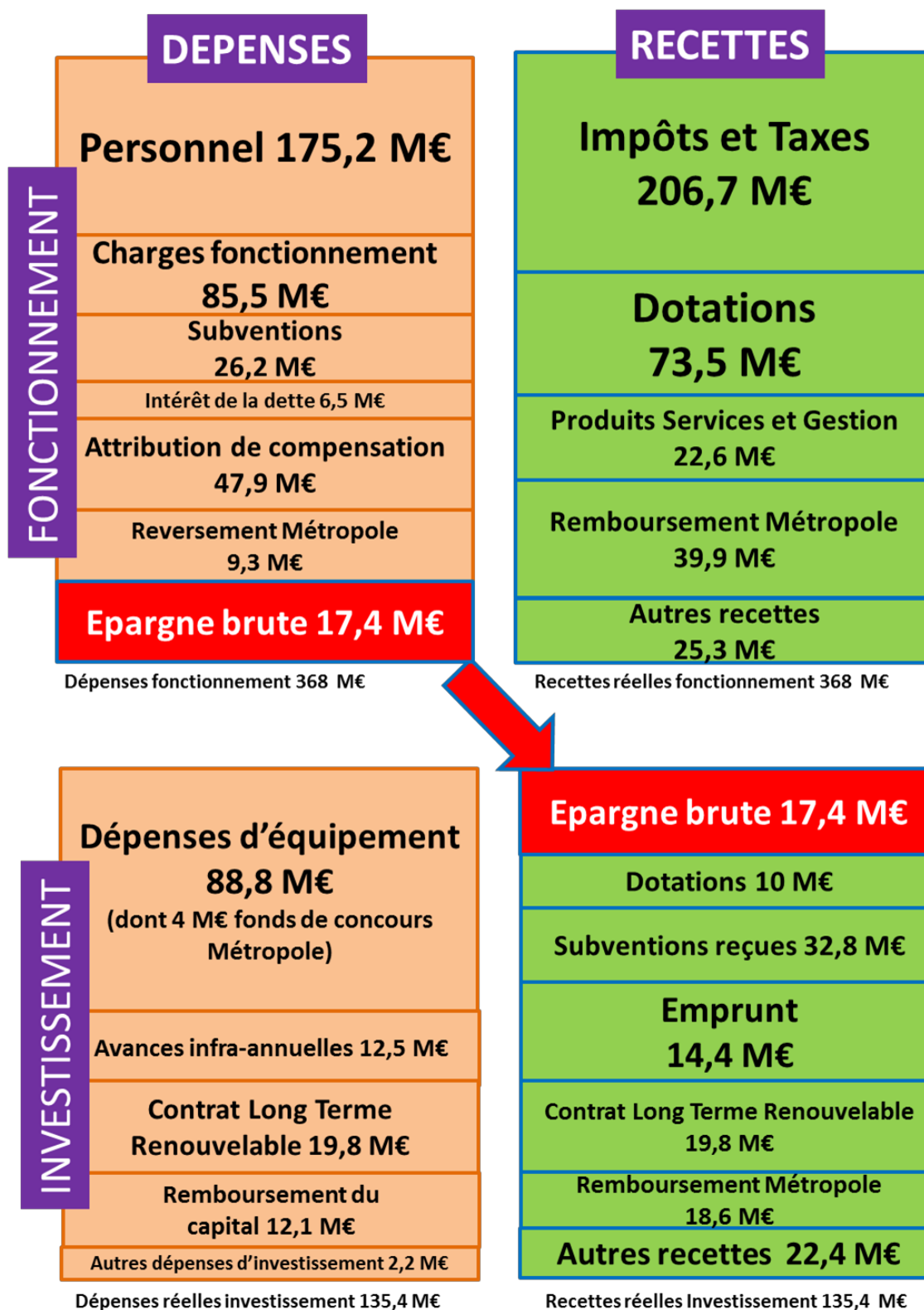
Ces éléments préfigurent les **choix budgétaires** qui s'imposent à nous sur la suite du mandat.

Bien entendu une variable restera constante : l'évolution des taux de fiscalité : 0%

1 UNE GESTION FINANCIERE RESPONSABLE

1.1 BOUCLAGE DU BUDGET PRINCIPAL

L'équilibre du budget 2015 se présente de la façon suivante :



1.1.1 Un Budget de 504,1 M€

Le budget 2015 consolidé s'établit à **504,1 M€** (budget principal et budget annexe du parking de l'Hôtel de Ville) et se décompose de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL				
En M€	Ordre	Réel	Opérations Infra annuelles de dette	Total
Dépenses				
Fonctionnement	17,35	350,66		368,01
Investissement	1,00	114,56	19,83	135,39
Total	18,35	465,22	19,83	503,40
Recettes				
Fonctionnement		368,01		368,01
Investissement	18,35	97,21	19,83	135,39
Total	18,35	465,22	19,83	503,40
BUDGET ANNEXE - PARKING HOTEL DE VILLE				
Total		0,71		0,71
BUDGET TOTAL				
Total	18,35	465,93	19,83	504,11

1.1.2 Les ratios de solvabilité de notre Ville:

Nos ratios de gestion témoignent de la rigueur de notre équilibre financier.

Informations financières	Montpellier 2015 (hors gestion transitoire Métropole)	Valeurs Nationales ⁴ Villes + 100 000 h (hors Paris)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 100 €	1 161 €
Dépenses d'équipement brut / population	326 €	280 €
Encours de dette / population	845 €	1 081 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	241 €	275 €

⁴ Source DGCL (LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN CHIFFRES 2013)

1.1.3 L'évolution de BP2014 à BP2015

Le Budget Primitif 2015 évoluera de **5,1%** par rapport au Budget Primitif 2014. Il conviendra toutefois de délimiter les opérations de gestion transitoires des compétences transférées à la Métropole

Evolution du Budget Général 2014 / 2015 (y compris période transitoire Métropole)

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Section de fonctionnement	322,40	368,02	14,1%
Section d'investissement	156,58	135,39	-13,5%
Total Budget	479,00	503,41	5,1%

Et toutes choses égales par ailleurs :

Evolution du Budget Général 2014 / 2015 (hors transfert Métropole)

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Section de fonctionnement⁵	322,40	328,20	1,8%
Section d'investissement	156,58	134,59	-14%
Total Budget	479,00	462,59	-3,4%

Il est à noter, en investissement, le BP 2014 comprenait **22M€** pour l'acquisition du **parking Nouveau Saint Roch**.

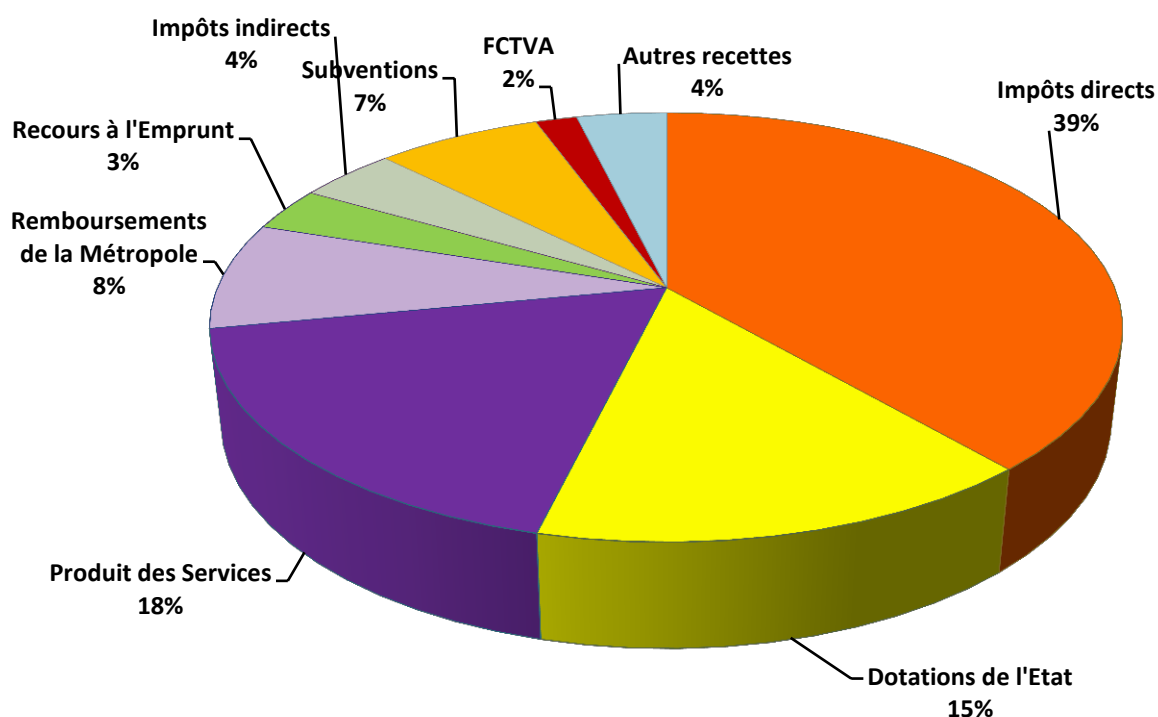
Notre section d'investissement est donc stable à près de **135 M€**.

⁵ Le détail de la section de fonctionnement (hors transferts Métropole) est indiqué dans la partie 1.2

1.1.4 Les recettes du budget principal 2015

Les recettes réelles totales de la Ville s'élèvent à **485 M€** et se répartissent comme suit :

Recettes réelles totales de la Ville au BP 2015 (hors CLTR et opérations budgétairement neutres)



Les 3 principales ressources sont les suivantes :

	BP2014	BP 2015
Fiscalité	45%	39%
Dotations et Compensations	19%	15%
Produits des Services	17%	18%

A elles 3, elles représentent plus de 72% de nos recettes. Elles en représentaient 81% l'an dernier, la différence vient du remboursement Métropole qui change l'assiette du calcul.

Il est à noter que le **recours à l'emprunt représente 3%** de nos recettes (8% au BP 2014)

1.1.5 Les dépenses du budget principal 2015

Les dépenses réelles totales de la Ville s'établissent à : **485 M€**.

L'illustration ci-dessous démontre que les dépenses de la Ville sont consacrées en priorité à des actions en faveur des Montpelliérains.

Les 2 thématiques fondamentales de notre budget 2015 sont :

- **Le bien vivre ensemble**
- **La réparation et la sécurisation de la Ville**

Elles représentent 67% du budget total et viennent confirmer les priorités portées par notre équipe municipale.

Il est à noter que **l'attribution de compensation Métropole** qui représentait en 2014, **1,4 €** sur 100 € dépensés passe aujourd'hui à **10 €**.



1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En préalable à la présentation détaillée de la section de fonctionnement et afin d'assurer une vision transparente aux élus il convient de préciser les évolutions réelles de ce budget par rapport aux précédents.

1.2.1 Evolution de la section de fonctionnement à périmètre constant

Les dépenses de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre le Budget Primitif 2014 et le Budget Primitif 2015 (hors écritures comptables liées aux opérations de gestion de compétences Métropole) :

en M€	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	292,4	299,7	2,5%
Charges de personnel	164,9	175,3	6,3%
Charges de fonctionnement courant	88,7	85,5	-3,6%
Subventions	24,4	26,2	7,4 %
Charges financières	8,3	6,6	-20,5%
Attribution de Compensation (hors Métropole)	6,1	6,1	0,0%
Autofinancement	30,0	28,5	-5,0%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	322,4	328,2	1,8%
DEPENSES REELES DE FONCTIONNEMENT HORS REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES	292,4	293	0,2%

2 points sont à noter :

- Les charges de fonctionnement courant baissent de 3,2 M€ de 2014 à 2015 soit : - **3,6 %** en stricte conformité avec les orientations de notre DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)
- Hors réforme des rythmes scolaires (4,2 M€ sur le personnel, 2,5 M€ sur les subventions), le budget de fonctionnement serait passé de 292,4 M€ en 2014 à 293 M€ en 2015 soit : + 0,2%

Avec les opérations croisées avec la Métropole (9,2 M€ de reversement de recettes) et la nouvelle Attribution de Compensation (47,9 M€) notre autofinancement est de 17,4 M€ et notre capacité de désendettement qui se calcule de la façon suivante :

230 M€ de dette / 17,4 M€ d'autofinancement = 13 années

Hors les opérations croisées et cette nouvelle AC le calcul est le suivant :

230 M€ de dette / 28,5 M€ d'autofinancement = 8 années

1.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **368,01 M€** et se présentent comme suit :

1.2.2.1 La fiscalité

Le Budget Primitif 2015 est établi sur deux choix clairs :

a. Evolution des taux de fiscalité : + 0%

0% d'évolution des taux d'imposition de la Ville et de la Métropole :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier du 24 avril 2014 : **0%**
- Délibération du Conseil Communautaire du 22 avril 2014 : **0%**
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier du 30 mars 2015 : **0%**
- Délibération du Conseil de Métropole du 31 mars 2015 : **0%**

Ainsi les taux communaux pour 2015 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : **22,49%**
- Taxe sur le foncier bâti : **31,18%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **112,71%**

Engagement 1 :

« Stop à l'augmentation de la fiscalité »

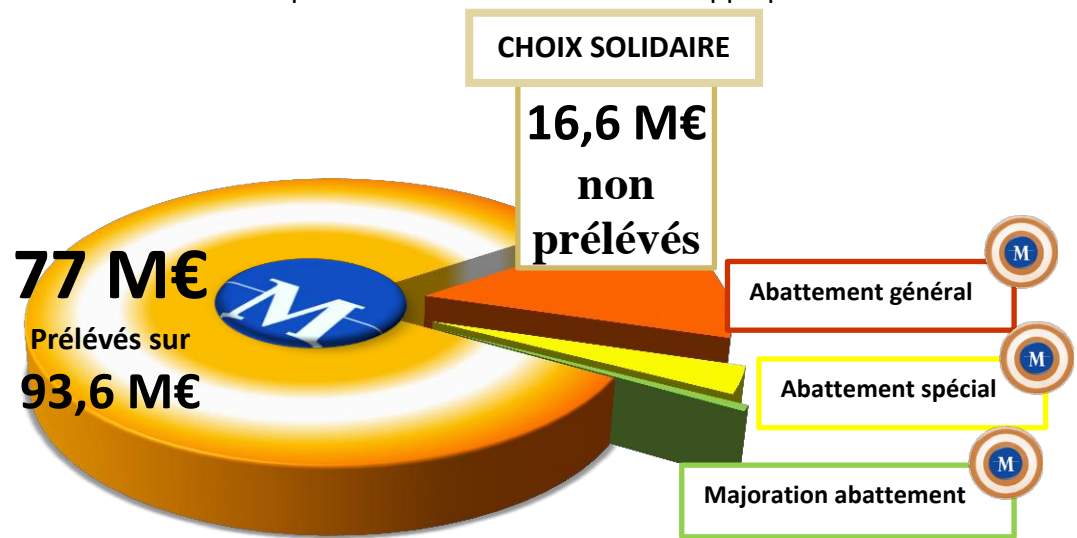


b. Maintien du bouclier social

16,6 M€ non prélevés

En application des abattements fiscaux facultatifs décidés par la Ville, ces **16,6 M€** de réduction sur les cotisations communales de taxe d'habitation bénéficieront à l'ensemble des foyers fiscaux montpelliérains, et notamment aux familles les plus modestes.

Le graphique ci-dessous détaille les composantes des mesures sociales appliquées.



Compte tenu des abattements pratiqués, le taux réel de TH s'établit à **18,5%** inférieur à la **moyenne nationale**.

Le « bouclier social » se compose des mesures suivantes qui sont facultatives et que nous maintenons:



ABATTEMENT GENERAL : 13,2 M€ non prélevés

15 %

de la VLM (Valeur Locative Moyenne)



121 000 foyers en résidence principale concernés

-109 € sur la part communale de la taxe d'habitation



3% des communes, dont 4 villes de plus de 200 000 habitants (Lyon, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg) appliquent un taux d'abattement comparable.



ABATTEMENT SPECIAL : 2,8 M€ non prélevés

15 %

de la VLM



25 700 foyers aux ressources très modestes concernés

-109 € sur la part communale de la taxe d'habitation



4% des communes l'ont voté. Mais 1 seule de plus de 200 000 habitants (Strasbourg) applique effectivement cet abattement, comme Montpellier.



MAJORATION ABATTEMENT : 0,6 M€ non prélevés

(à partir du 3ème enfant à charge)

10 %

de la VLM



6 125 familles concernées pour 8 000 enfants

-73 € pour chaque enfant à partir du 3ème, sur la part communale de la taxe d'habitation



3% des communes dont 3 villes de plus de 200 000 habitants (Lyon, Toulouse, Nice) ont majoré cet abattement autant que Montpellier



NOUVEAU BOUCLIER POUR PERSONNES HANDICAPEES (Janvier 2016)

10 %

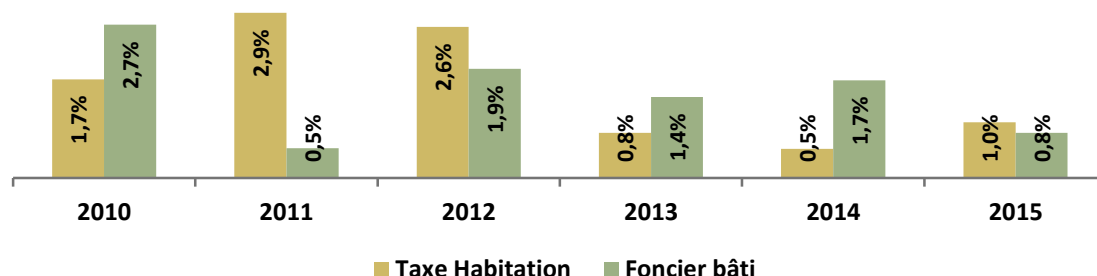
de la VLM. Ce nouvel abattement a pour vocation de permettre aux personnes en situation de handicap d'aménager leur logement. Cet aménagement de l'espace de vie privée vient en complément des aménagements des lieux publics que nous allons porter avec vigueur.

c. Le produit fiscal 2015

Le produit fiscal prévisionnel proposé dans le cadre du budget 2015 s'élève à **185,9 M€**. Il prend en compte une **revalorisation forfaitaire** des bases d'imposition fixé à **0,9%** lors de la discussion de Projet de Loi de Finances pour 2015.

	Bases 2015	Taux 2015 = 2014	Produit 2015
Taxe d'habitation (TH)	348,677000	22,49%	78,42 M€
Taxe Foncier Bâti (FB)	342,907000	31,18%	106,92 M€
Taxe Foncier Non Bâti (FNB)	0,465200	112,71%	0,52 M€
	TOTAL		185,86 M€

Evolution physique des bases de 2010 à 2015



1.2.2.2 Les dotations et participations de l'Etat

La Loi de Finances 2015 prévoit une baisse en valeur des concours de l'Etat alloués aux collectivités territoriales en 2015. A ce stade de la préparation budgétaire, la baisse des **dotations pour la Ville de Montpellier** est estimée à **2,8 M€**.

Le montant des dotations de l'Etat s'élève à **73,5 M€** en 2015.

Dotations et Compensation de l'Etat	Montant 2014 (Notifié)	BP 2015
Dotation Forfaitaire	49,4 M€	44,0 M€
Dotation Solidarité Urbaine	14,7 M€	16,2 M€
Dotation Nationale Péréquation	4,4 M€	4,3 M€
Dotation Globale Décentralisation	1,2 M€	1,2 M€
Autres dotations	0,1 M€	0,1 M€
Compensations fiscales	7,3 M€	7,7 M€
FPIC	2,4 M€	3,2 M€
TOTAL	79,5 M€	76,7 M€

1.2.2.3 Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **42,4 M€** et comprennent notamment :

- **Les participations de nos partenaires : 14,2 M€** ; ces participations retracent essentiellement le soutien de la **Caisse d'Allocations Familiales** à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse et la PSU, à hauteur de **11,9 M€**
- **Les produits des services : 19,7 M€** qui correspondent notamment
 - aux participations des usagers aux services publics (restaurant scolaire, accueils en crèche, Maisons Pour Tous) pour **8,3 M€**



Tous les tarifs de la Ville bénéficient de **clauses sociales** afin que chacun puisse contribuer au service rendu selon ses moyens.

- aux redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses, marchés, chantiers) à hauteur de **8,7 M€**.



En 2015 nous n'augmentons pas les droits de place.

- **Les produits de gestion courante : 7,7 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (2,3 M€), les redevances versées par les fermiers (3,1 M€) et des produits divers (2,3 M€).

1.2.3 Les dépenses de fonctionnement

En 2015, nos dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles sont budgétées à hauteur de **350,7 M€**.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la garantie d'une politique ambitieuse d'investissement. Pour la première fois depuis 10 ans, les charges d'administration générale et les charges de gestion courantes diminueront. Il s'agit de recentrer les dépenses de fonctionnement sur leurs missions essentielles. L'objectif visé est clair : **faire mieux avec moins**.

Ce budget responsable se traduit par des économies qui porteront sur :

- L'événementiel : **-1,1 M€** (baisse des dépenses protocolaires, organisation d'une seule ZAT par an, gestion plus économe des Hivernales, des Estivales, des illuminations de Noël, des événements sportifs...),
- Baisse des frais de communication et de déplacement : **- 0,4 M€**
- Ré-internalisation de certaines prestations : **-0,6 M€** (notamment les frais d'études),
- Baisse des lignes de crédits de fonctionnement faiblement mobilisées en 2013 et 2014 : **-0,5 M€**

Les principales tendances sont donc les suivantes :

➔ Les charges à caractère général : -1,6 %

Afin de dégager une capacité d'investissement à la hauteur des projets engagés, les charges à caractère général diminueront de **- 1,6%** en 2015.

Le budget prévu pour 2015 est ainsi de **82 M€**.

Ces charges permettent notamment de conforter les dépenses de fonctionnement dans les domaines suivants :

- nettoyage,
- lutte anti-tags,
- éclairage public,
- entretien de voirie

Elles baisseront dans les thématiques suivantes :

- dépenses protocolaires
- frais de communication
- frais de déplacement
- fluides

→ Les dépenses de personnel

Elles s'établiront en 2015 à **175,2 M€**.

La prise en compte des nouveaux rythmes scolaires en année pleine aboutit à l'inscription budgétaire de **4,2 M€** de dépenses de personnel supplémentaires.

Ces dépenses de personnel supplémentaires, de BP à BP, s'ajoutent à celles générées par :

- les avancements de grades et d'échelons,
- la réforme des catégories « C »,
- le recrutement de personnel sur les nouveaux établissements, écoles, crèches,
- le recrutement de policiers municipaux.

Toutes choses égales par ailleurs, l'évolution de la masse salariale sera de **3,7%**. Il s'agit là d'une première étape qui doit nous conduire, dès 2016, à une masse salariale évoluant à 2% l'an maximum. Ceci nécessitera un strict équilibre entre les créations et les suppressions de postes.

→ Les subventions : 26,2 M€

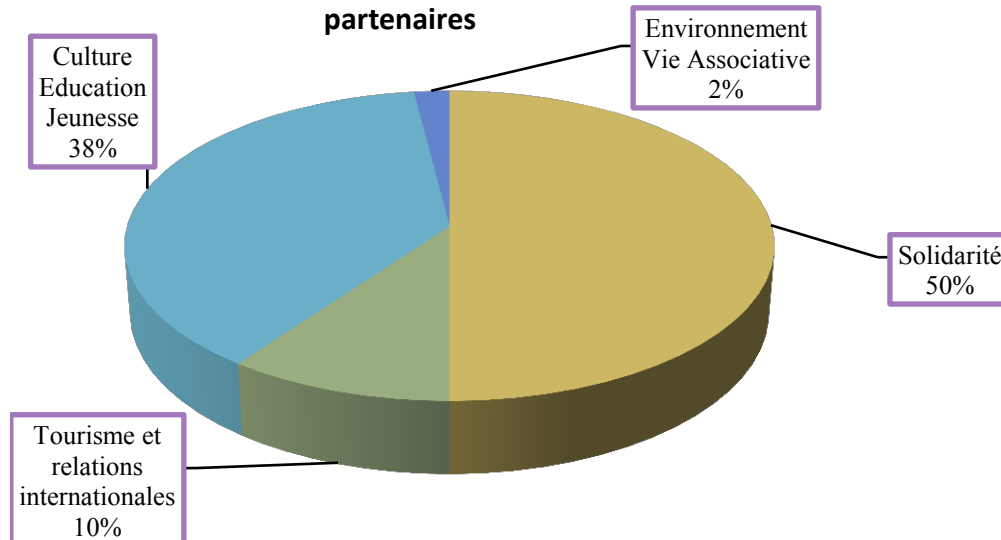
La Ville de Montpellier accompagne chaque année plus de **1 000 associations** et **partenaires** dans leur fonctionnement.

Certes, chaque dossier déposé ne recevra pas une réponse positive mais nous essayerons d'avoir la position la plus juste et la plus responsable pour que les associations qui sont les plus actives et qui ne peuvent pas fonctionner sans l'aide de la Ville soient **prioritaires dans nos choix**.

Nous aurons aussi un œil attentif à ce que les subventions municipales se traduisent en actions concrètes et utiles pour les Montpelliérains, et pas en placements financiers ni en salaires hors normes.

Pour ce faire, la méthode sera simple : un **dialogue de gestion** qui va s'affirmer avec les structures dont la plupart, rappelons-le, sont gérées avec sérieux par des bénévoles.

BP 2015 - Répartition des subventions aux associations et partenaires



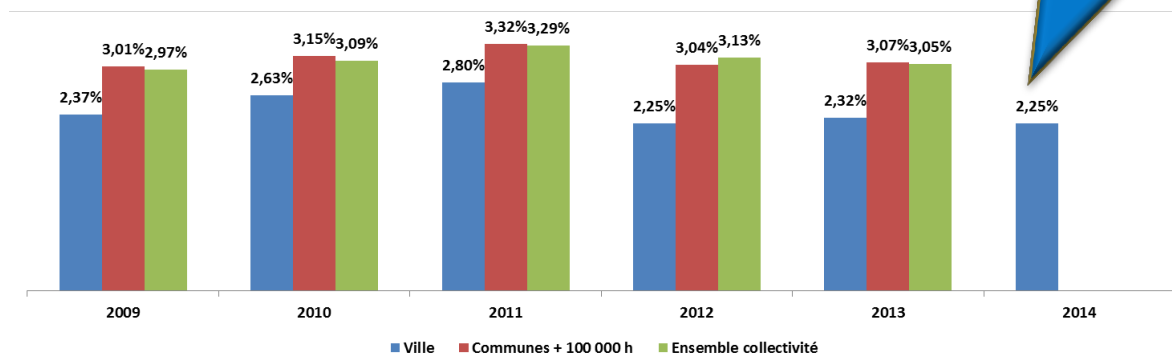
L'affectation de ces subventions se décline de la façon suivante :

- Partenaires : **17,9 M€**
- Temps Accueil Périscolaire : **2,5 M€**
- Vie associative : **5,8 M€**

➔ Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **6,6 M€** en 2015, soit une baisse de **20%** par rapport au BP 2014. Cette baisse considérable est le résultat de choix responsables et pragmatiques dans le financement de nos investissements. **Notre encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables** sans aucun produit structuré, ce qui permet à la ville de Montpellier d'être exemplaire en matière d'endettement et d'aborder les enjeux futurs en toute sécurité.

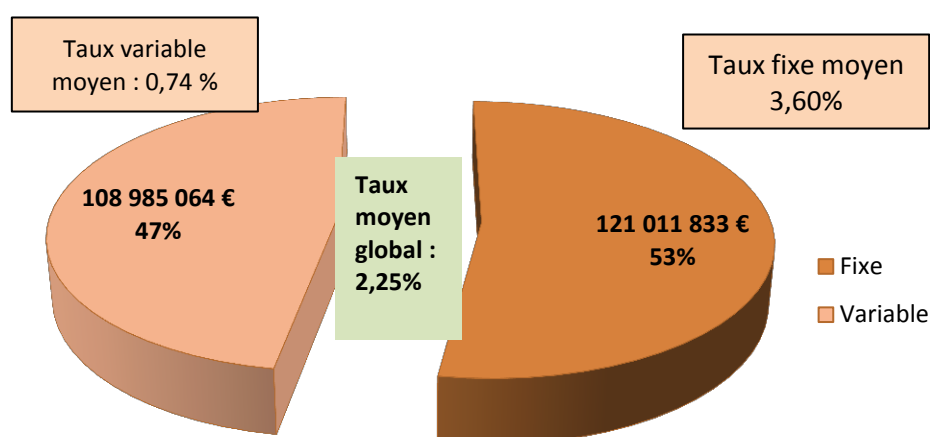
Taux moyen (en % annuel) :



Source : Finance Active

La Ville de Montpellier a su préserver d'excellentes conditions de financement ; à ce jour notre taux moyen s'établit à **2,25 %**.

Répartition de la dette par type de taux :



Répartition de l'encours dette de la Ville au 01/01/2015 entre taux fixe et variable



L'objectif stratégique de la Ville de Montpellier est de maintenir un rapport 50/50 entre taux fixe et taux variable.

→ L'Attribution de Compensation

En tant que Ville centre, Montpellier représente **66%** de :

- la Contribution Economique Territoriale perçue par la Métropole,
- la population recensée dans la Métropole



Le passage, depuis le 1^{er} janvier 2015, de la Communauté d'Agglomération de Montpellier à Montpellier Méditerranée Métropole s'est d'ailleurs accompagné d'une accélération du transfert de compétences de la Ville de Montpellier vers la Métropole.

Ces transferts concernent les charges suivantes :

- Voirie et espaces publics
- Nettoyement
- Distribution publique d'électricité et de gaz, réseaux de chaleur et froid urbain
- Urbanisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage
- Tourisme
- Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)
- Habitat
- Infrastructures et réseaux de télécommunication

A ce titre, la Ville de Montpellier verse, en compensation de ces charges communautaires transférées, une attribution de compensation annuelle dont le montant est déterminé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET).

Au BP 2015, l'attribution de compensation s'établit à : **47,9 M€**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- Attribution de compensation antérieure : **6,1 M€**
- Attribution nouvelle sur le fonctionnement : **30,6 M€**
- Attribution nouvelle sur l'investissement : **11,2 M€**

Il est à noter que l'Attribution de Compensation déterminée avec la Métropole est une AC provisoire qui sera rendue définitive par les travaux de la CLET (Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges) courant 2015.

1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **117,04 M€** et se présentent comme suit :

→ Le Fonds de Compensation de la TVA

Le montant du FCTVA prévu au budget 2015 est estimé à **8,5 M€**, cette somme porte sur les investissements réalisés en 2014.

→ La dotation aux amendes de police

Cette dotation de l'Etat correspond à un reversement au profit des collectivités territoriales d'une part des produits des amendes forfaitaires relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. Ainsi, pour 2015, la Ville de Montpellier prévoit une dotation de **6,4 M€**, correspondant au montant perçu en 2014.

→ Les produits des cessions

L'action foncière de la Ville de Montpellier traduit la politique de gestion active du patrimoine qu'elle met en œuvre. Ainsi, **8,22 M€** de cessions immobilières sont prévues au titre de 2015.

→ Les subventions et participations reçues

Les subventions d'investissement notifiées par nos partenaires permettront cette année de participer au financement d'opérations structurantes pour la Ville à hauteur de **9,36 M€**.

Les principales subventions concernent les projets suivants :

Caisse Dépôts Consignations ECOLE CHENGDU	1,3 M€
Projet Urbain Partenarial POMPIGNANE	1,0 M€
Fonds de concours GRISETTES	1,0 M€
Programme Aménagement Ensemble ST LAZARE	0,9 M€
Programme Aménagement Ensemble MARQUEROSE	0,8 M€
Fonds de concours RIVE GAUCHE	0,7 M€
Projet Intérêts Communs LA PANACEE	0,7 M€
Projet Urbain Partenarial SAINT LAZARE	0,5 M€
Subvention ACQUISITION RIVE DU LEZ Gauche	0,4 M€

→ Le droit d'entrée du parking Nouveau Saint Roch

Ces droits s'élèvent à hauteur de **16,7 M€**.

Dans le cadre de la future délégation de service public du parc de stationnement Nouveau Saint Roch, un droit d'entrée de 16,7 M€ sera versé à la Ville par le délégataire TaM ce qui correspond à la participation acquittée par la Commune auprès de la SERM pour la réalisation des travaux de gros œuvre.

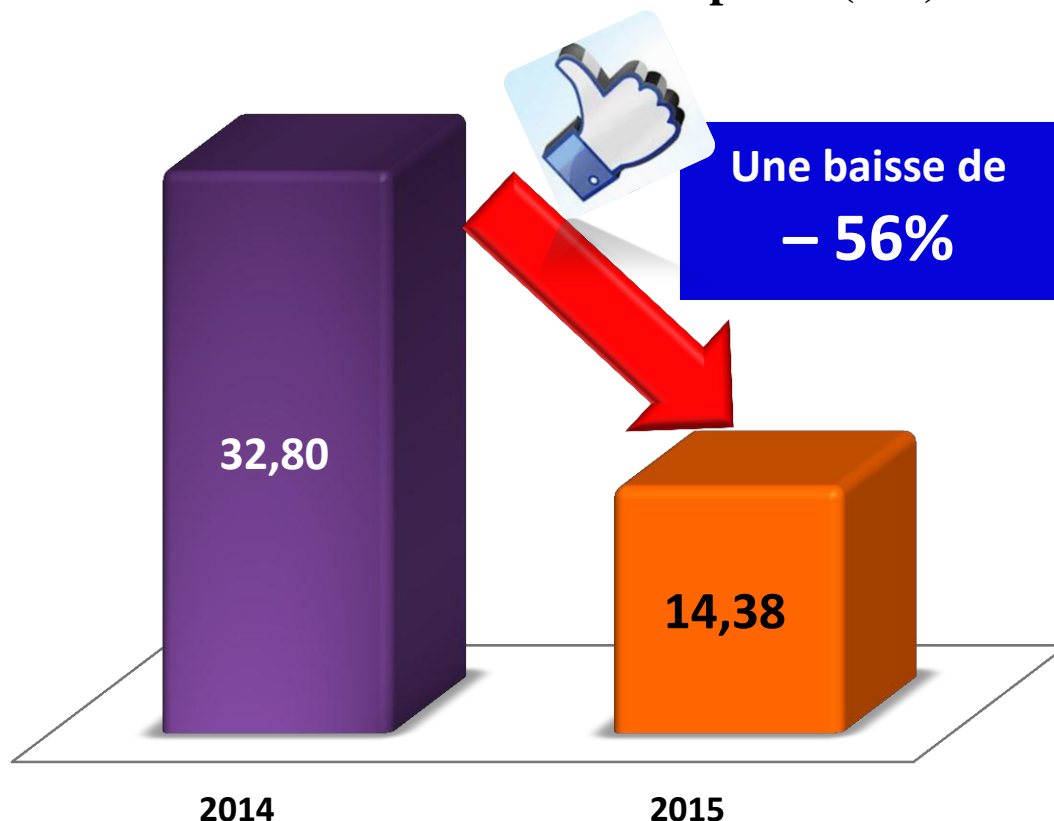
→ Les remboursements d'avances

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. Pour 2015, **12 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties.

→ Le recours à l'emprunt

L'emprunt d'équilibre du BP 2015 s'élève à **14,38 M€**, soit nettement inférieur au montant présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire (> 25 M€). Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter pour financer l'intégralité des dépenses prévues. L'emprunt 2015 sera divisé par deux par rapport au BP 2014.

Evolution du recours à l'emprunt (M€)



→ **Le contrat long terme renouvelable (CLTR)**

19,8 M€ sont également prévus sur 2015, en dépenses et en recettes (Contrat Long Terme Renouvelable - CLTR), pour pouvoir procéder à des opérations de gestion active de la dette.

Il s'agit d'un « crédit revolving » conclu en 1995 entre la Ville et DEXIA CLF, dont le dernier réaménagement en 2004 établit la durée (jusqu'en 2024), les plafonds annuels d'encours (32 M€ pour 2005) et les marges applicables (0,12% sur Eonia ; 0,07% sur Euribor ; 0,17% sur TAG et TAM)

La Ville le met en œuvre à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en tirant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment du compte administratif et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier lorsque sa trésorerie le permet (ce qui a été le cas sur l'ensemble des exercices présentés ci-dessous)

Les écritures depuis 2009 sont les suivantes :

Périodes	Plafonds annuels inscrits en dépenses et en recettes au BP de N	Titré en N	Mandaté en N+1
2009	27 828 822 €	12 540 000 €	12 540 000 €
2010	26 652 500 €	6 000 000 €	6 000 000 €
2011	25 417 262 €	8 000 000 €	8 000 000 €
2012	24 120 468 €	7 000 000 €	7 000 000 €
2013	22 758 728 €	Non utilisé	Non utilisé
2014	21 328 902 €	Non utilisé	Non utilisé
2015	19 827 584 €		

1.3.2 Les dépenses d'investissement

Une des priorités des orientations budgétaires en 2015 est de garder pour notre Ville des marges de manœuvre à long terme.

La gestion rigoureuse de notre dette et la poursuite d'un ambitieux plan pluriannuel d'investissement nous permettront en 2015 de respecter les grands équilibres financiers de la collectivité. Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **135,39 M€ pour 2015**.

→ Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette pour 2015 est prévu à hauteur de **12,1 M€**.

L'encours de la dette de la Ville de Montpellier s'établit au 31 décembre 2014 à : **230 M€**.

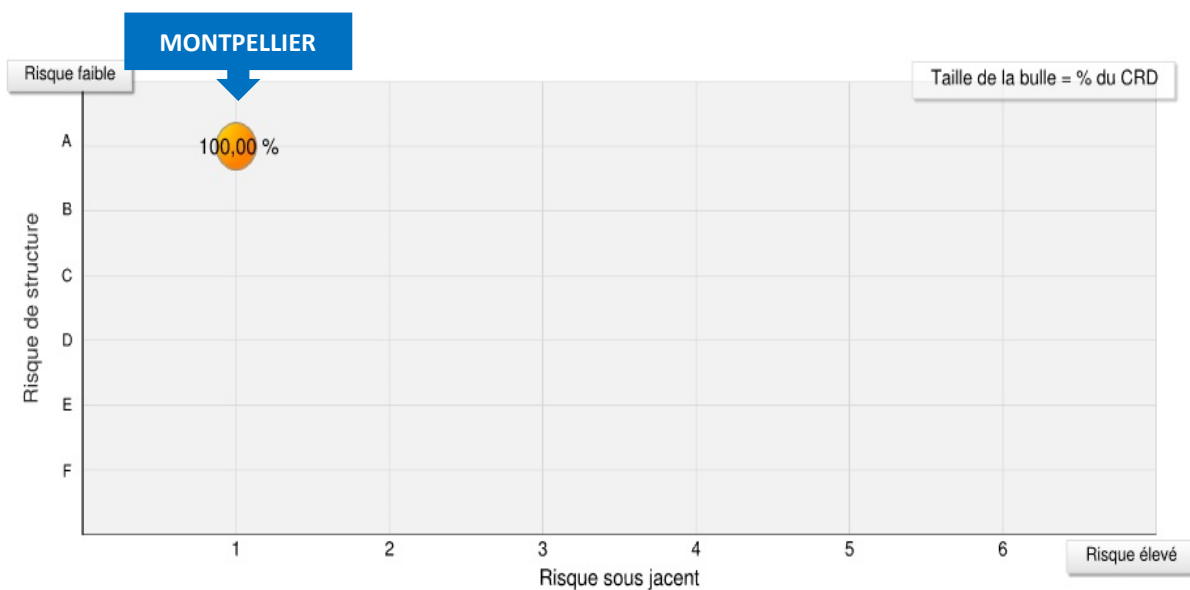
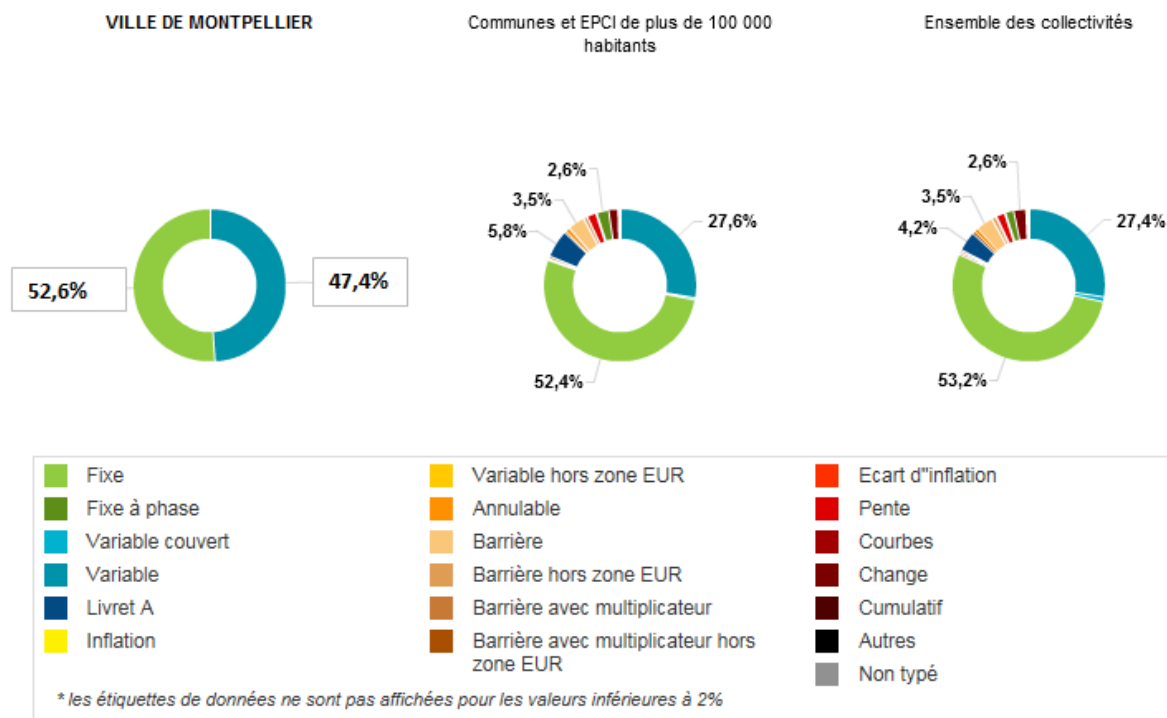
Montpellier a été la 1^{ère} ville française à avoir choisi une position claire en matière de produits structurés en adoptant au Conseil Municipal du 22 juin 2009, un **règlement intérieur limitant, dans le temps et en volume (20% maximum de l'encours total), le recours aux produits structurés** (dette Ville et dette garantie). La Ville de Montpellier se trouve très peu exposée aux risques financiers.



A ce jour l'encours de notre dette ne comprend pas de produits structurés

En effet, au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER (allant de 1A : très bonne gestion à 6F : gestion très risquée), Montpellier affiche la position la plus sûre (1A), comme le montrent les tableaux et graphiques ci-dessous :

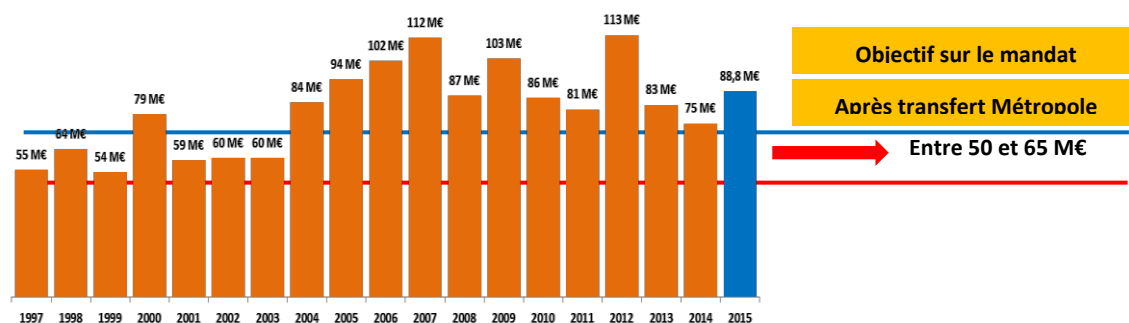
Risque de taux* (en % de l'encours)



→ Les dépenses d'équipement

En 2015, la Ville de Montpellier viendra confirmer son choix politique porté sur la défense de l'investissement public. Son rôle de levier économique est majeur, **88,8 M€** de dépenses d'équipement directes (dont 4 M€ de fonds de concours Métropole).

L'évolution des dépenses d'équipement (hors Hôtel de Ville) s'établit comme suit :



Ainsi pour 2015, les **88,8 M€** de dépenses d'équipement se présentent de la façon suivante :

- ❶ Les Crédits de Paiement (CP) à hauteur de **47,3 M€** pour un montant d'AP totales 2015 qui s'élèvent à **321 M€**.
- ❷ Les **crédits globalisés** sont des crédits à portée annuelle qui ont vocation à réaliser des travaux ponctuels d'entretien du patrimoine existant, conformément au règlement de gestion financière des dépenses d'équipement ; ils s'élèveront en 2015 à **37,5 M€** dont **2,6 M€** de subvention d'équipement pour la 4^{ème} ligne de tramway.
- ❸ Les fonds de concours Métropole s'élèvent à **4 M€**.

→ Les avances infra-annuelles

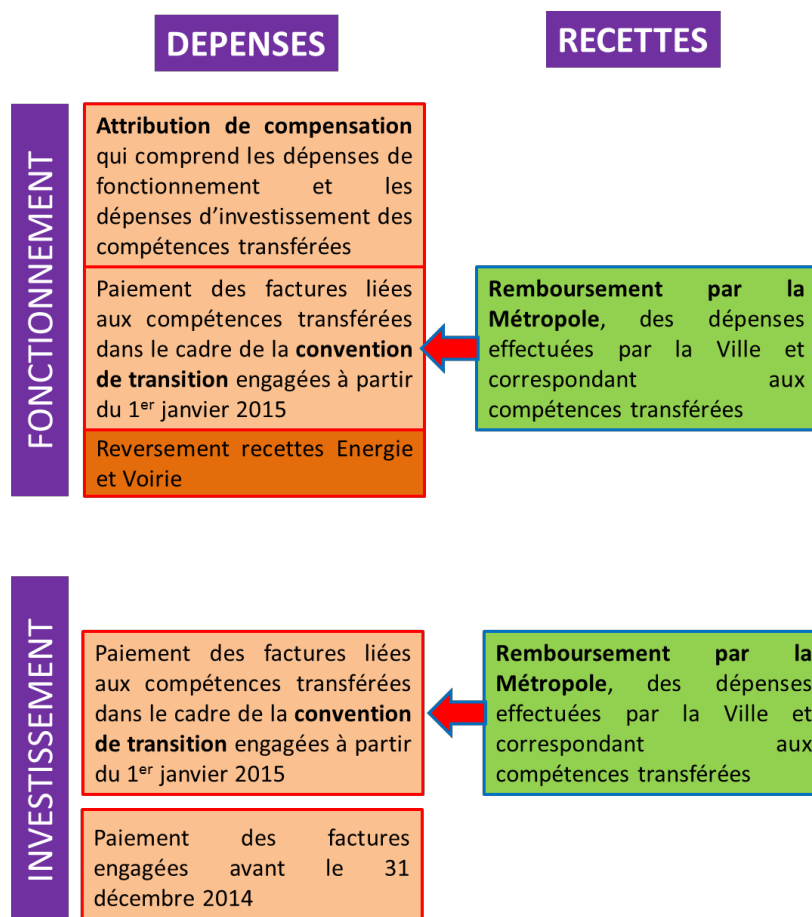
Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM et la SAAM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances infra-annuelles. Pour 2015, **12 M€** sont prévus au titre du versement de ces avances.

1.4 FOCUS SUR LES TRANSFERTS VERS LA METROPOLE



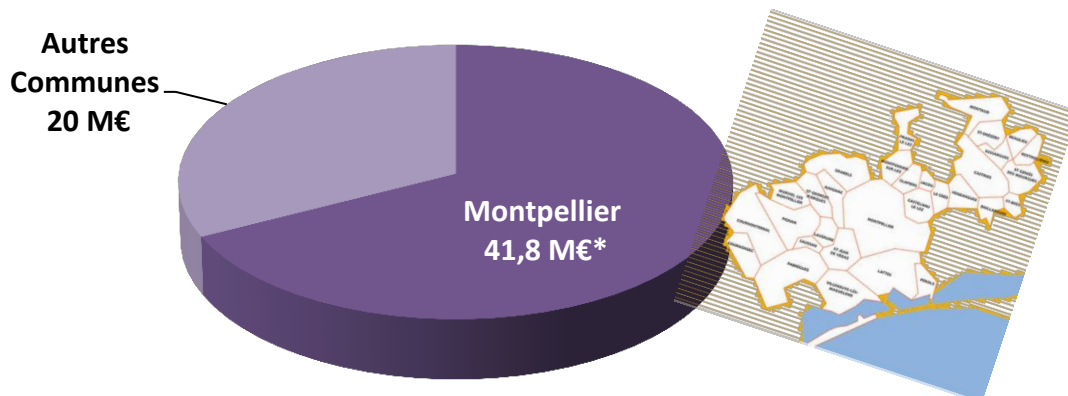
Le 1er janvier 2015, la Communauté d'Agglomération de Montpellier est devenue **Montpellier Méditerranée Métropole**. C'est une nouvelle étape historique pour notre intercommunalité née District en 1965 et devenue Communauté d'Agglomération en 2001.

MECANISME COMPTABLE DANS LA CADRE DU TRANSFERT DES CHARGES A LA METROPOLE



Ce budget introduira donc une rupture statistique par rapport à l'exercice précédent et à l'exercice suivant. Le tableau de la page 14 rétablit le budget 2015 sur les mêmes bases que celles du budget 2014.

Le montant total de l'AC provisoire pour l'ensemble des communes est de : 61,8 M€



*41,8 M€ étant le montant de l'AC provisoire auquel s'ajoute 6,1 M€ de l'AC précédente la Ville de Montpellier versera donc une AC totale de 47,9 M€ en 2015

Les charges transférées concernent les domaines ci-dessous :

- Voirie et espaces publics
- Nettoyement
- Distribution publique d'électricité et de gaz, réseaux de chaleur et froid urbain
- Plan Local d'Urbanisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage
- Tourisme
- Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)
- Habitat
- Infrastructures et réseaux de télécommunication



A ce stade, le **poids de Montpellier dans la population, 66%**, est strictement **équivalent** au **poids de son attribution de compensation** par rapport aux autres communes.

Engagement 2 :
« Mise en place de la régie publique de l'eau »

Engagement 3 :
« Le tramway pour tous »

Engagement 4 :
« Nous avons fait du numérique un des piliers du projet métropolitain »



2 LE PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTPELLIER POUR 2015

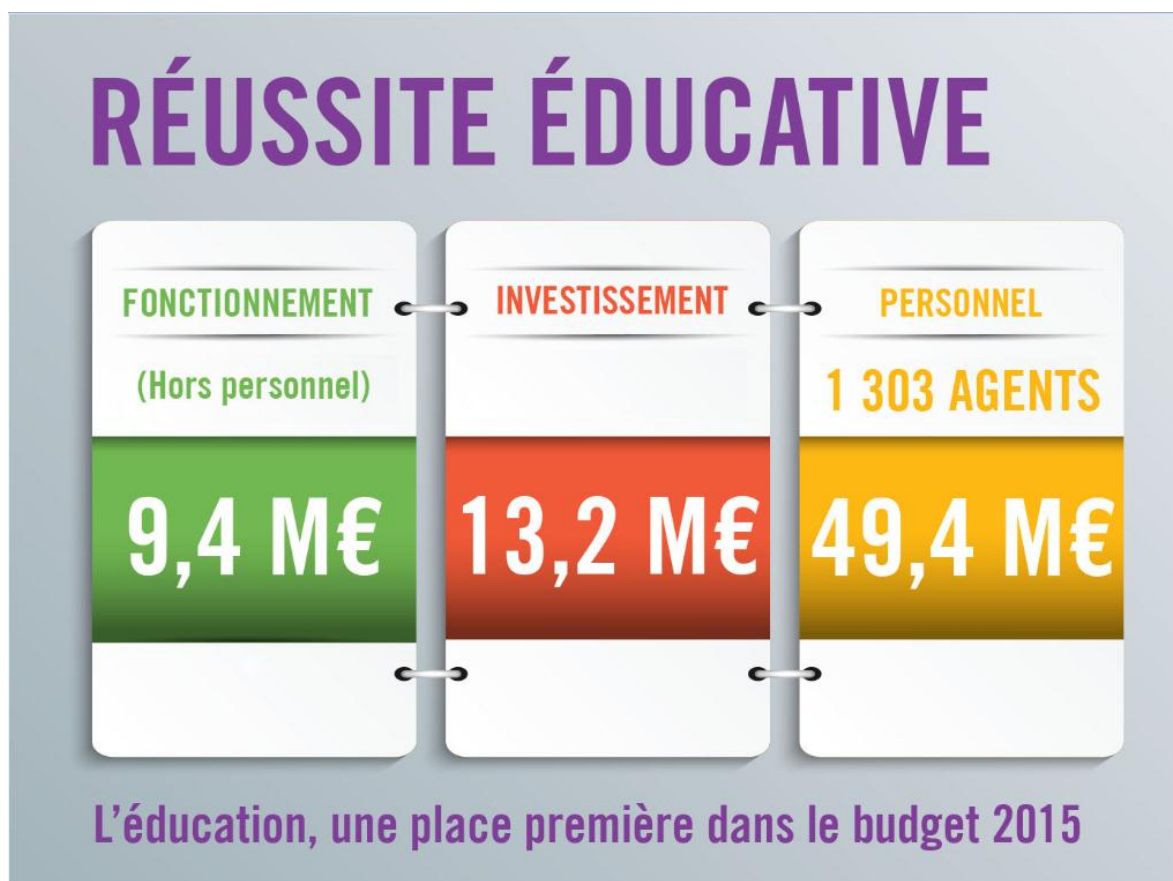
2.1 LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Ville jeune et active, Montpellier tire ses forces de sa vitalité et son dynamisme. Afin que tous les montpelliérains profitent de cet élan, la Ville fait du **bien vivre ensemble** sa grande priorité pour 2015. Pour cela, les actions engagées pour l'année répondent à des objectifs d'équité, de solidarité, de justice et de proximité. Ces valeurs se retrouvent de façon claire dans ce **plan d'action** du bien vivre ensemble et concernent les thématiques suivantes :

- **La réussite éducative**
- **La restauration scolaire**
- **Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)**
- **L'enfance**
- **La jeunesse**
- **La culture**
- **Le sport**
- **La solidarité**

2.1.1 Réussite éducative

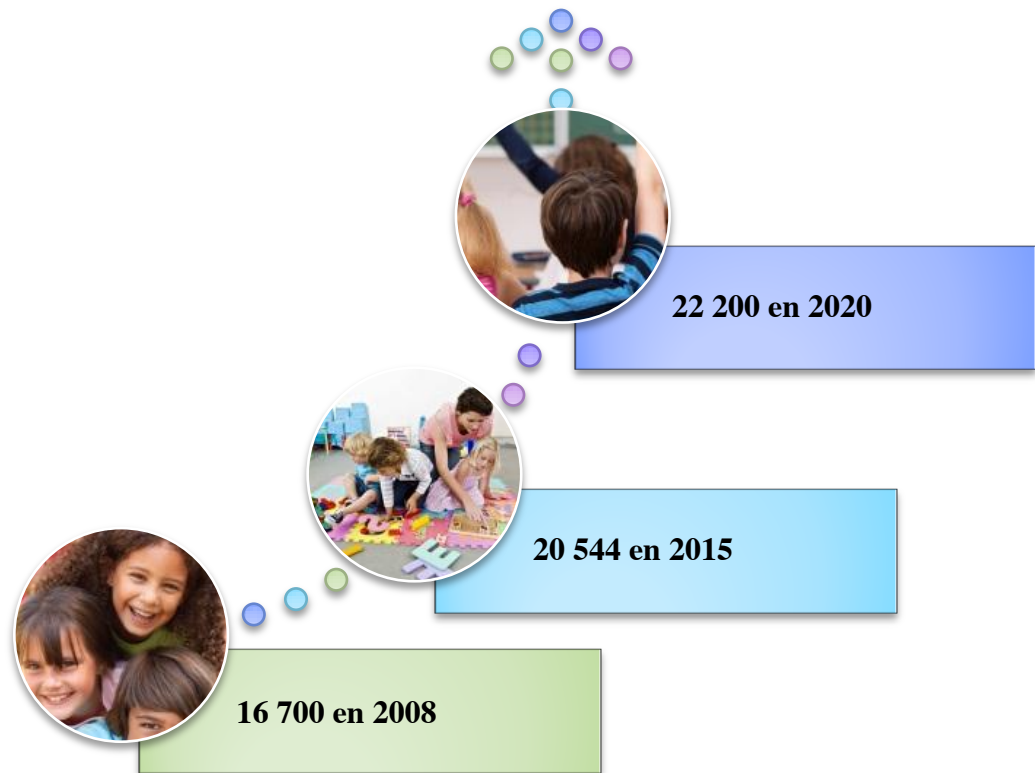
Les politiques éducatives occupent une place première dans notre budget 2015. Notre volonté est la garantie d'une politique du vivre ensemble basée sur la transparence et la justice.



La population scolaire est en constante augmentation, 824 élèves supplémentaires à la rentrée 2014-2015 par rapport à la précédente.



Estimation du nombre d'enfants scolarisés à l'horizon 2020



Les établissements scolaires se caractérisent ainsi :

122 écoles regroupent 798 classes dont 316 classes maternelles et 482 classes primaires.

20 544 élèves sont inscrits dans les écoles publiques de la Ville, 8 478 en maternelle dont 235 en Toute Petite Section (les 2-3 ans) et 12 066 en élémentaire dont 191 élèves en CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire).

La Ville de Montpellier porte une attention particulière à l'équipement informatique des écoles, 686 ordinateurs portables équipent actuellement 49 classes, 12 classes sont dotées de tableaux blancs numériques, au total l'Environnement Numérique de Travail est déployé dans 156 classes.

En outre, la Ville subventionne les classes rousses, vertes et de neige (0,2 M€) : cela touche plus de 2 300 élèves.

Par ailleurs la Ville participe également à l'offre culturelle pendant le temps scolaire : 185 classes sont concernées par cette ouverture de l'école sur le monde culturel.

Les opérations d'investissement prévues en 2015 porteront sur :

- La rénovation des écoles Daviler et Kergomard : **0,5 M€**

ECOLES DAVILER ET KERGOMARD	
Programme Global	Crédit 2015
1 M€	0,5 M€

- Les travaux sur les écoles Figuier et Hugo Bert : **0,4 M€**

ECOLES FIGUIER ET HUGO BERT	
Programme Global	Crédit 2015
2,5 M€	0,4 M€

- L'ouverture d'une nouvelle école élémentaire à Port Marianne, l'école André Malraux. Le montant global de ce nouvel établissement, dont le financement s'est étalé sur 3 ans, est de **10,6 M€**

ECOLE MALRAUX	
Programme Global	Crédit 2015
10,6 M€	3,2 M€

- Les travaux de l'école Beethoven dans le quartier des Grisettes : **0,04 M€**

ECOLE BEETHOVEN	
Programme Global	Crédit 2015
6,7 M€	0,04 M€

- Le début de la réalisation de l'école Ovalie 2 : **0,3 M€**

ECOLE OVALIE 2	
Programme Global	Crédit 2015
12,5 M€	0,3 M€

- Le début de la construction du groupe scolaire Malbosc : **1,1 M€**

GROUPE SCOLAIRE MALBOSC	
Programme Global	Crédit 2015
12 M€	0,3 M€



Décision : Création de 2 nouveaux groupes scolaires

Ce budget primitif 2015 prévoit la réalisation de deux nouveaux groupes scolaires : soit **24,5 M€** d'investissement.

- Les gros travaux d'entretien sur les établissements scolaires : **8,4 M€**

CREDIT GLOBALISE EDUCATION

Année 2015

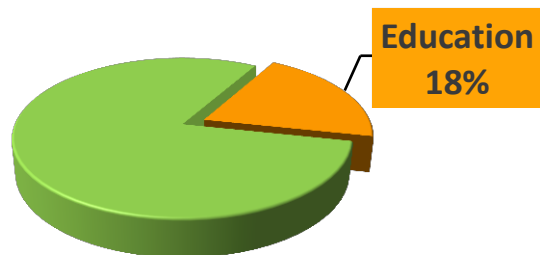
8,4 M€



Ce crédit est en augmentation de 2,1 M€ par rapport au BP 2014 (dont 0,5 M€ pour les travaux suite aux intempéries)

L'éducation est le premier poste budgétaire la Ville de Montpellier. Il représente à lui seul le cinquième du budget total.

**BUDGET
VILLE 2015**



L'accueil périscolaire :

La prise en compte des nouveaux rythmes scolaires en année pleine aboutit à l'inscription budgétaire des subventions pour les appels à projet et des dépenses de personnel, soit un total de **6,7 M€**.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le fonds national de soutien à l'organisation des activités périscolaires est pérennisé. Nous espérons qu'il le sera durant toute la durée du mandat. Au total, 100 associations ont été retenues et 159 projets sont subventionnés pour un montant de **2,5 M€**.

75 % des élèves sont inscrits en périscolaire, ce qui représente **16 000 enfants**. Ce temps d'animation périscolaire est coordonné par 62 Responsables de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (RALAE) qui gèrent chaque jour 300 intervenants associatifs et 171 animateurs municipaux. Plus de 700 animateurs vacataires ont été recrutés depuis la rentrée et 350 vacataires employés quotidiennement dans les écoles.

Les charges de personnel pour l'accueil périscolaire représente **4,2 M€** pour l'année 2015.

Engagement 5 : « Gratuité des activités périscolaires »

ENGAGEMENT TENU



2.1.2 La restauration scolaire

Les temps de restauration scolaire sont des moments importants pour l'enfant. Partie intégrante de sa vie à l'école, ils sont facteurs d'apprentissage, de relations sociales, d'autonomie et de détente



carte midi,
que des avantages !

- repas et accueil prépayés
- pas de risque d'erreur
- utilisable seulement dans l'école de l'enfant
- maintien des repas prépayés en cas de perte de la carte
- mémorisation du tarif applicable à la famille
- indication du régime alimentaire de l'enfant

La Ville de Montpellier propose aux écoliers un service de **restauration scolaire de qualité**. Diététiciennes et cuisiniers élaborent, chaque jour, un menu différent et équilibré. Une attention particulière est portée à la qualité nutritionnelle des repas servis, comme à la sécurité alimentaire des denrées cuisinées. Nos produits sont conformes aux réglementations de traçabilité et d'absence d'OGM. Les conditions d'hygiène appliquées sont les plus strictes.

Les **83 restaurants scolaires de la Ville** servent quotidiennement 11 000 repas pour les élèves de 123 écoles.

Par ailleurs, 2 000 repas sont servis, les jours extra-scolaires, dans les 46 centres de loisirs.

En 2015 ce sont 1 500 000 repas qui seront confectionnés par notre cuisine centrale.

Les **tarifs révisés** de la restauration scolaire seront, à la rentrée 2015, **plus justes**, et répondront à une répartition plus solidaire de l'effort demandé aux familles. Plus des **2/3 du prix** du repas (9,90 €) sont pris en charge **par la Ville**, afin de préserver le budget des familles.

Cout d'un repas de cantine scolaire : 9,90€



La Ville de Montpellier consacrera en 2015 une enveloppe de **0,2 M€** pour les travaux de la cuisine centrale.

REHABILITATION CUISINE CENTRALE	
Programme Global	Crédit 2015
2 M€	0,2 M€

0,4 M€ sont prévus pour divers travaux d'aménagement dans les restaurants scolaires.

CREDIT GLOBALISE RESTAURATION SCOLAIRE
Année 2015 0,4 M€

2.1.3 Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

2 500 places sont disponibles dans les 21 ALSH municipaux et 25 ALSH associatifs, répartis sur tous les quartiers de la ville.



L'offre d'accueil des ALSH municipaux est de 1262 places.



2.1.4 L'enfance

Avec un accueil de qualité proposé à tous les parents de jeunes enfants, la Ville de Montpellier souligne toute l'importance qu'elle accorde à la petite enfance, phase essentielle du développement de l'enfant.



La Ville est engagée sur le long terme pour proposer des formes variées d'accueil qui permettent d'apporter une réponse adaptée à chaque famille, en fonction de ses besoins et de ses attentes.



L'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire communal est de **5 000 places** dont plus de 2 000 sont supportées par le budget de la Ville soit dans le cadre d'une gestion en régie, soit par une aide financière (prestation de service), soit par réservation de berceaux.

Les 39 établissements municipaux qui proposent un total de 1 350 places se répartissent de la façon suivante :

- 17 crèches collectives
- 2 crèches familiales
- 13 multi-accueils
- 1 jardin d'enfants
- 6 relais d'assistantes maternelles

43 assistantes maternelles municipales sont réparties sur les crèches « Les elfes » et « Les Petits Loups » et accueillent 120 enfants.

25 établissements collectifs à gestion associative proposent 570 places : ils perçoivent une aide financière de **2,25M€**.



En 2015, 40 places supplémentaires seront créées avec la relocalisation de la crèche Sophie Lagrèze (**1,3 M€**).

CRECHE SOPHIE LAGREZE	
Programme Global	Crédit 2015
1,9 M€	1,3 M€

Le montant budgété pour les grosses réparations sur les établissements municipaux de petite enfance est de **1,2 M€**.

CREDIT GLOBALISE PETITE ENFANCE
Année 2015 1,2 M€

2.1.5 La jeunesse

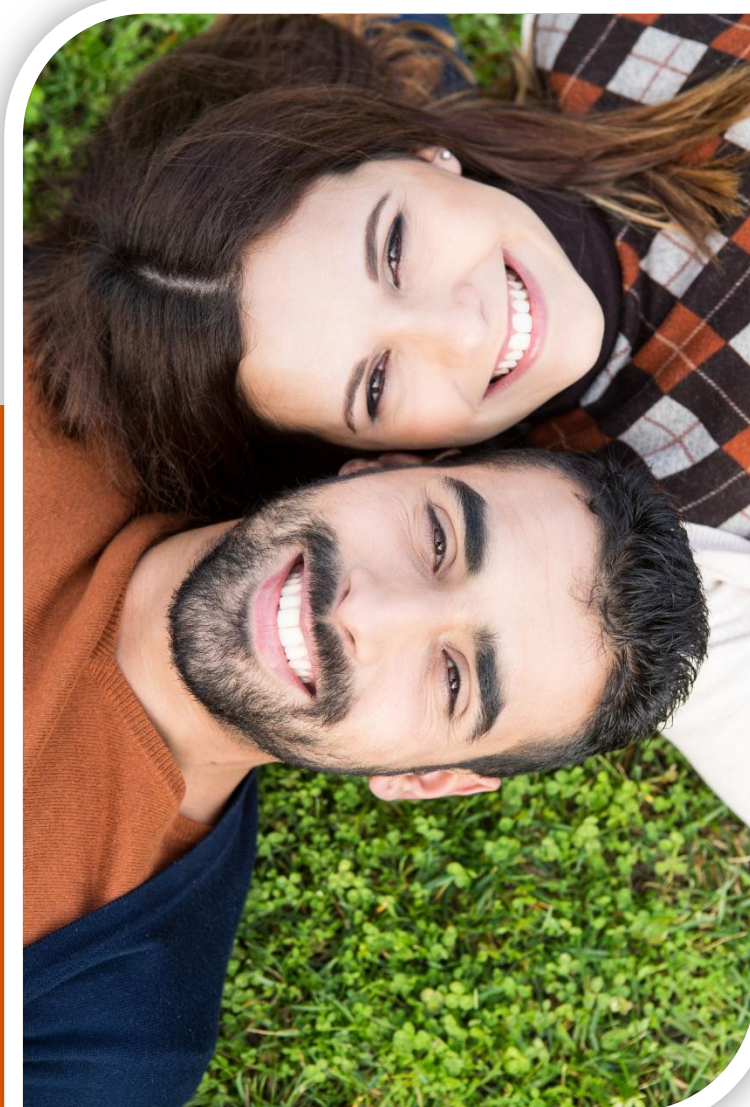
La Ville de Montpellier souhaite apporter à sa jeunesse toutes les clés pour une vie étudiante et une entrée dans la vie active réussies. En 2015, l'**Espace Montpellier Jeunesse** sera doté d'un budget de **0,6 M€**.



L'Espace Montpellier Jeunesse

L'Espace Montpellier Jeunesse offre des services importants et met en place des dispositifs s'adressant à plus de 87 000 jeunes de 12 à 29 ans :

- **L'insertion et l'emploi** (tenue de permanences pour l'emploi)
- La **prévention et la citoyenneté** (permanences de juristes et d'avocats, accompagnement des actions de solidarité par la Bourse Initiative Jeunes)
- Le **logement** grâce à un lieu d'information au sein de l'Espace Jeunesse, au dispositif Clé Montpellier Logement, et l'organisation chaque année de l'espace logement étudiant au sein du Corum
- L'aide à **l'obtention du BAFA**
- L'aide au **permis 2 roues**



La carte été jeune

La carte été jeune s'adresse à tous les jeunes montpelliérains de 12 à 29 ans, elle permet à chacun de bénéficier d'un véritable passeport pour les loisirs durant l'été avec plus de 30 activités programmées.

Visite de la Panacée, serre amazonienne, festival Radio France, festival Montpellier Danse, pack muséographique, échecs, football, Epidaure, rugby à XV, rugby féminin, handball, tennis, visite guidée de la ville, planétarium, piscines de l'Agglomération de Montpellier, patinoire, bowling, cinéma, Jorky Ball, badminton, jeux nautiques, canoë, équitation, visite de la ville en petit train.

2.1.6 La culture

Ville d'art et de science, Montpellier est riche en projets, événements, manifestations et lieux culturels. Fruits d'une politique culturelle d'excellence pour tous, ces actions dynamiques et originales rythment la vie de la cité et s'adressent à tous les publics. La Ville de Montpellier est fière et attachée à son dynamisme culturel, source d'un rayonnement national et international.



La Ville de Montpellier coordonne des manifestations telles que :

- la **Comédie du livre** (métropolitaine en 2016),
- l'**Agora des Savoirs**,
- La **Zone Artistique Temporaire (ZAT)**
- la **Fête de la Musique**

Engagement 6 :
« Accès à la culture partout et pour tous »





L'édition de printemps de la ZAT ! se déroulera à Montpellier du 5 au 6 avril 2015 dans le quartier des Grisettes.

Les Zones Artistiques Temporaires sont des spectacles et surprises urbaines, des rendez-vous artistiques de quelques journées, dans un quartier de Montpellier, pour voir la ville autrement.

Balades pédagogiques et ludiques dans l'Agriparc du Mas Nouguier
 Studio photographique de Grégoire Korganow
 Danseurs acrobates, culbuto, projections...
 Grand bal du dimanche soir
 Chasse aux œufs de Pâques

Elle organise également les expositions photographiques du **Pavillon Populaire**, d'art contemporain du **Carré Sainte-Anne** et du patrimoine régional de **l'Espace Dominique Bagouet**.



Le **Parcours Muséographique** qui rassemble le **Musée du Vieux Montpellier**, la **Pharmacie et Chapelle de la Miséricorde** et le **Musée de l'Histoire de Montpellier** Xe-XVIe siècles (Crypte Notre-Dame des Tables) est également proposé par la Ville, chaque montpelliérain et chaque personne de passage dans notre belle ville peut apprécier sa richesse historique et la qualité de son patrimoine.

Elle met à disposition des partenaires culturels de la Ville la **Galerie Saint-Ravy**, galerie dédiée aux nouveaux talents. Le **Cinéma Nestor Burma**, le **Théâtre Jean Vilar** et les **Archives Municipales** sont des établissements qui proposent une programmation de qualité. **La Panacée** qui a ouvert aux artistes et au public en juin 2013, est un lieu d'art unique en son genre avec ses salles d'exposition, ses ateliers pédagogiques, un centre de documentation, un amphithéâtre et un lieu de restauration qui ouvrent ce lieu au quartier et, au-delà, à l'ensemble des montpelliérains et des visiteurs. La Panacée accueille également le festival Tropisme qui propose une grande diversité d'activités allant du concert aux créations architecturales et culinaires afin de s'ouvrir à tous les publics.

En 2015 se poursuivra la rénovation de la salle Louis Feuillade (**0,3 M€**) et **0,6 M€** permettront de réaliser de gros travaux d'entretien sur les établissements culturels.

RENOVATION DE LA SALLE LOUIS FEUILLADE	
Programme Global	Crédit 2015
1 M€	0,3 M€

CREDIT GLOBALISE CULTURE ET PATRIMOINE
Année 2015 0,6 M€

2.1.7 Le sport

La Ville de Montpellier mène une politique sportive dynamique en développant la pratique du sport dans les quartiers.



Le montpelliérain trouve dans les équipements municipaux et dans le monde sportif associatif toutes les facilités pour pratiquer son sport favori.

Engagement 7 :
« Le sport en libre service »



La Ville compte **270 équipements sportifs** référencés et répartis dans l'ensemble des quartiers, plus de 50 disciplines sont proposées sur ces différents équipements. Plus de 260 associations sportives disposent de créneaux sur les installations sportives municipales.

Base de pleine nature	2	Stade d'athlétisme	1
Auto modélisme	2	Tir à l'arc	1
Rugby	2	Plateaux sportifs	43
Skate Park	2	Tennis	37
Tir aux armes	2	Football	32
Base nautique	1	Boulodrome	30
Base-Ball	1	Salle de sport	19
Centre équestre	1	Gymnase	18
Football américain	1	Multisports	15
Parcours atelier VTT	1	Beach Volley	9
Piste athlétisme	1	Mini Football	5
Quillodrome	1	Mur d'escalade	4
Parcours sportifs	4	Jeu lyonnais	3
Plaine de jeu	3	Gymnase spécialisé	3

La carte Montpellier-Sports :

1 000 Cartes « Montpellier Sport » sont en circulation et permettent l'accès gratuit à 22 disciplines sportives pour tout public encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville tout au long de l'année. Plus de 52 activités sportives ou stages sont proposés par les éducateurs de la Ville et les associations sportives partenaires pendant toutes les vacances scolaires.



Les évènements sportifs à Montpellier en 2015 :

- 49ème Tournoi International de football de Saint Martin Gazelec
- 1er Urban Trail de Montpellier
- Jumping de Montpellier
- Tournoi de volley ball 3x3 sur herbe
- Festival International du Sport Extrême FISE
- Tournoi foot de RC Lemasson
- Course pédestre la Montpellier Reine
- Championnat de France du sport Universitaire
- Fête des sports
- Gala de Boxe
- 14ème foulées du millénaire
- Beach Masters Tournoi International
- Tournoi International Fun and Friendly
- Championnat de France de Tir à l'Arc
- Ville à Vélo
- Championnat d'Europe des Nations Indoor de tambourin
- Les 10 kms de Montpellier
- Criterium des Cévennes
- 20 kms de Montpellier



En 2015 débiteront les travaux des vestiaires du stade de Grammont : **0,4 M€**

VESTIAIRES DU STADE DE GRAMMONT	
Programme Global	Crédit 2015
1,2 M€	0,4 M€

1,3 M€ sont prévus pour les travaux de sécurité et de mise aux normes des équipements sportifs de la Ville.

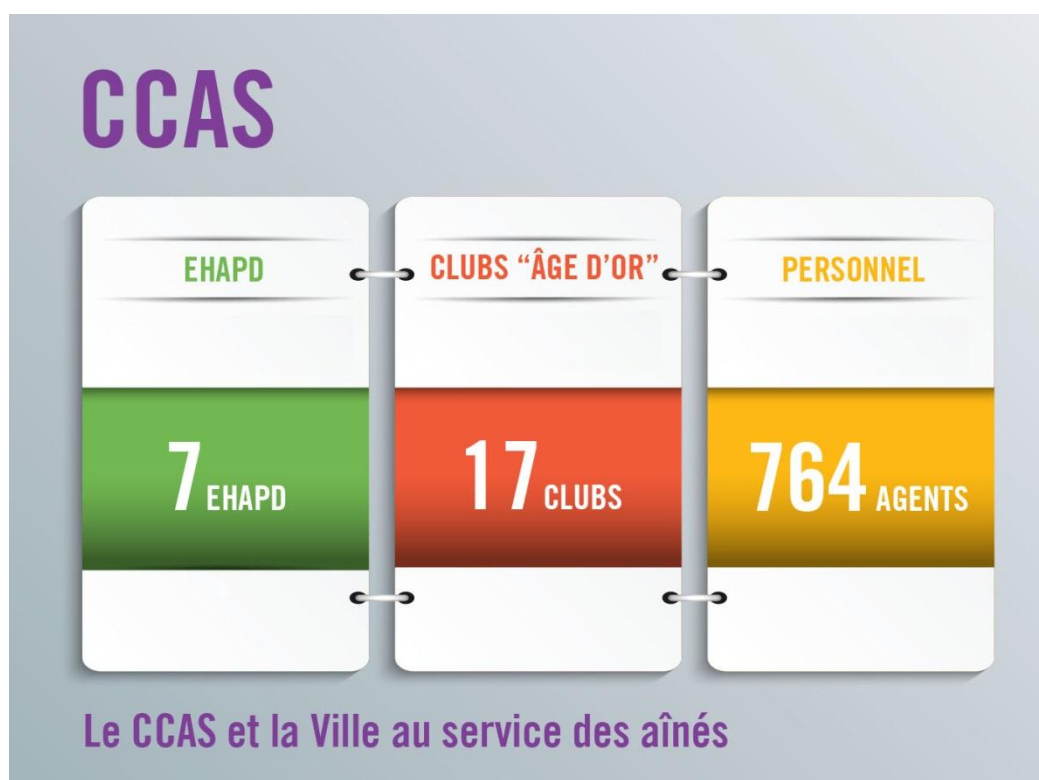
CREDIT GLOBALISE SPORTS
Année 2015
1,3 M€

2.1.8 La solidarité

2.1.8.1 Le CCAS

A travers ce budget 2015, la Ville de Montpellier exprime son soutien appuyé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le montant de la subvention 2015 budgétée à **12 M€** traduit bien l'attachement de la municipalité au soutien des personnes en difficulté sociale et des personnes âgées.



Avec un budget 2015 de fonctionnement de **40,2 M€** et 2,9 d'investissement, le CCAS remplit ses missions d'accompagnement des populations fragiles.

C'est plus de 26 500 personnes qui sont reçues annuellement par le CCAS, au siège et à l'annexe Mosson.



Les 17 clubs « Age d'or », permettent aux 7 856 adhérents de pratiquer des activités sportives et culturelles et participer à des sorties à la journée ou à des voyages.



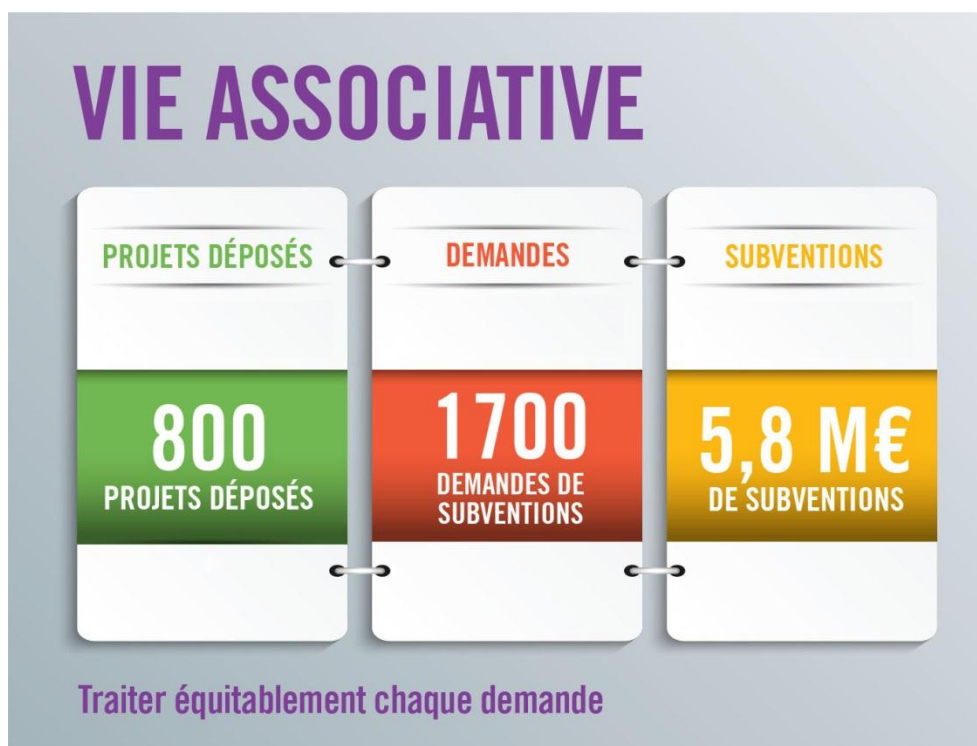
Chaque mois 346 personnes bénéficient d'aide à domicile et 56 bénéficient de soins infirmiers.

Les 7 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ont une capacité de 561 lits dont 70 en secteur protégé.

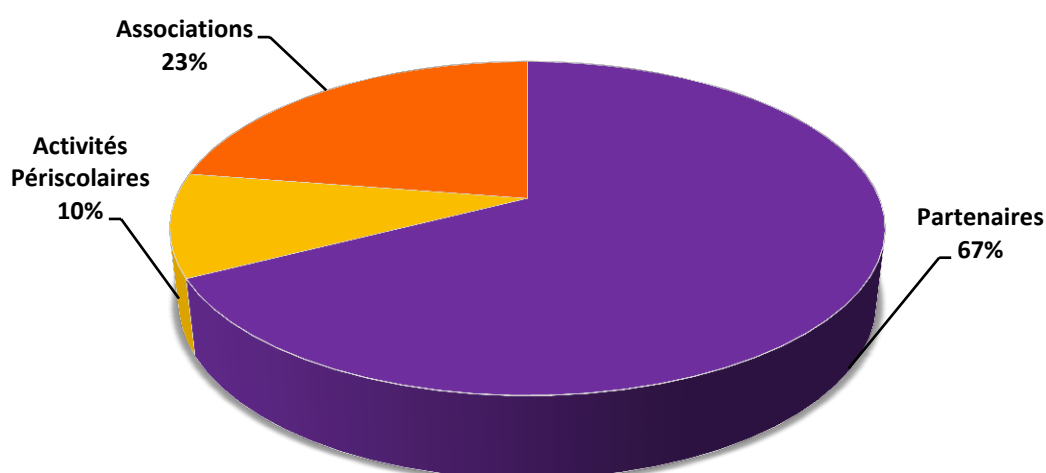


2.1.8.2 Le soutien au tissu associatif

2500 associations et des milliers de bénévoles démontrent le formidable tissu de solidarité et de convivialité de la Ville de Montpellier grâce à une vie associative très riche et diversifiée.



Répartition des enveloppes subventions



Montant des enveloppes :

Partenaires	Activités Périscolaires	Associations
16 836 000 €	2 500 000 €	5 819 000 €



Il est à noter que la suppression de certaines subventions par le conseil général, le conseil régional et par l'Etat a amené la Ville de Montpellier à consigner certaines de ses subventions. En effet, la ville de Montpellier et sa Métropole ne peuvent se substituer à elles seules à des engagements des autres collectivités. **La concertation et la complémentarité de tous les échelons territoriaux** apparaissent plus que jamais indispensables pour mener à bien les projets associatifs.

2.1.8.3 L'accès au logement

Notre politique volontaire **en faveur du logement** prendra en compte le fort accroissement de notre population et l'objectif de proposer plus de **logements sociaux**. Le seuil fixé par la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (SRU) renforcée par les dispositions introduites par l'article 55 de la loi nouvelle loi « SRU » relève l'objectif de 20 à **25 % de logement social** par commune et la possibilité de quintuplement des pénalités.

Il est à noter que ce pourcentage est de **21,90%**. Montpellier est la **seule Ville** du Grand Sud qui **respecte les dispositions** de la loi SRU.

2.1.8.4 Les actions de solidarité et de prévention

La Ville de Montpellier renforce en 2015 son action de solidarité et de prévention particulièrement sur la thématique du handicap.

AMENAGEMENT DES FORMES D'ACCESSIBILITE	
Programme Global	Crédit 2015
40 M€	0,5 M€



L'enjeu de l'accessibilité n'est autre que celui de l'intégration de la personne handicapée dans la vie de la cité. Pouvoir se déplacer et se loger est une condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté. En 2015, la Ville de Montpellier va adopter une attitude offensive dans son action en direction des personnes handicapées avec **0,5 M€** engagée pour l'année et une enveloppe globale qui est proposée à **40 M€** soit **une hausse de 35,3 M€**.



Décision : Augmentation des crédits en faveur de l'accessibilité

Ce budget primitif 2015 prévoit une augmentation conséquente de l'AP pour l'accessibilité : **+ 35,3 M€**.

2.1.8.5 La démocratie de proximité

La réparation de la Ville de Montpellier passe nécessairement par l'écoute du citoyen. L'objectif de proximité annoncé par la Ville prend tout son sens en 2015 avec la création de nouveaux **conseils de quartiers** dès le mois d'avril. La concertation devient ainsi le moteur de l'action de la Ville.



La participation des habitants, via les **conseils citoyens**, aux grandes orientations de la Ville est un vecteur clé de mise en place des politiques publiques locales.

En complément de ces deux instances, le **numéro vert de Montpellier au Quotidien**, permet l'interface directe entre la Mairie et les Montpelliérains.

CREDITS DE PROXIMITE

Année 2015
1,8 M€

N° VERT / 0 800 340 707

APPEL GRATUIT

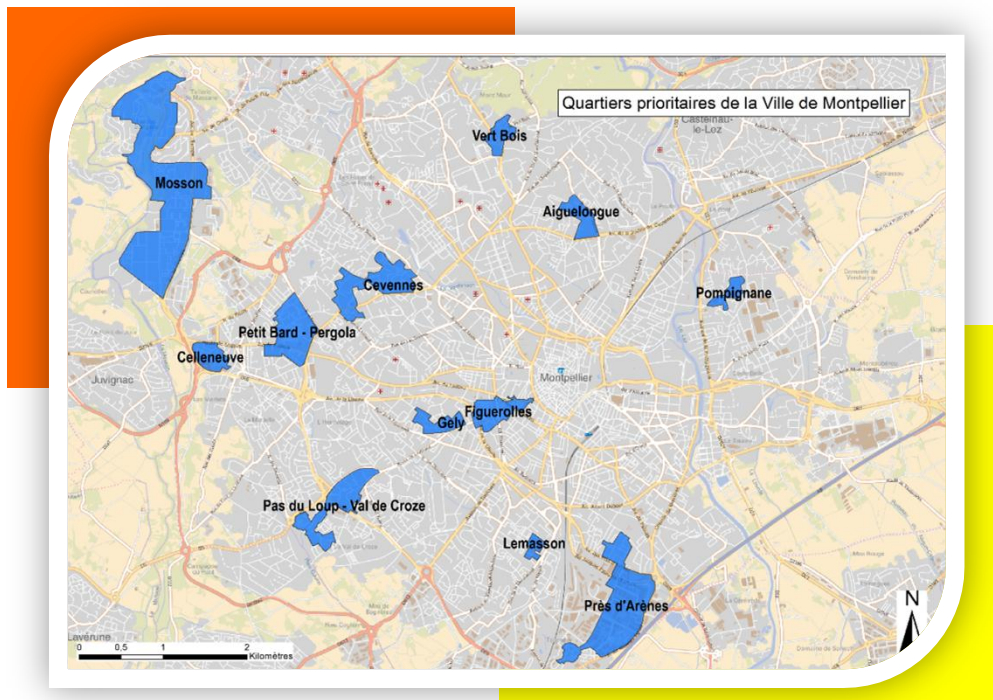


Décision : Des crédits en hausse pour la démocratie de proximité

Par rapport au BP 2014, les crédits affectés à la démocratie de proximité sont multipliés par **4,5** pour 2015.

2.1.8.6 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** fait partie du programme « politique de la ville ». Ce programme regroupe l'ensemble des actions des pouvoirs publics visant à revaloriser certains quartiers dits « sensibles » et à **réduire les inégalités sociales**. Les contrats de ville (CUCS) ont été créés pour atteindre ces objectifs en formalisant les engagements pris entre l'Etat, les collectivités territoriales et d'autres partenaires sous la forme contractuelle pour agir de façon concrète et concertée.



La Ville de Montpellier apporte **0,3 M€** de subventions à ce dispositif en 2015. Elle travaille de concert avec la Métropole et avec les autres partenaires dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération de Montpellier (GIP DSUA Montpellier).

2.1.8.7 Les Maisons Pour Tous

Les **22 Maisons Pour Tous** constituent un maillage de proximité sur l'ensemble du territoire montpelliérain. Elles proposent une importante offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs. En 2015, la **dimension sociale et solidaire** des Maisons Pour Tous prendra une envergure toute particulière puisque les **centres sociaux** s'installeront dans les Maisons Pour Tous correspondant aux 12 quartiers prioritaires définis dans le cadre de la politique de la ville.



Plus de 140 000 montpelliérains fréquentent régulièrement ou ponctuellement les Maisons pour tous, dont 16 000 abonnés qui participent à plus de 1200 ateliers hebdomadaires.



Décision - Des centres sociaux dans les Maisons Pour Tous

Les Maisons Pour Tous redeviennent un lieu d'entraide avec la réinstallation des centres sociaux.

Engagement 8 :
« Lutter contre la discrimination et soutenir nos concitoyens les plus fragiles »



2.1.8.8 La promotion internationale et touristique

La Ville de Montpellier participe au rayonnement et à l'action de promotion touristique à travers la subvention versée à l'Office de Tourisme : **1,9 M€** prévus en 2015.

En 2015 les manifestations à succès, telles que les Estivales et les Hivernales plébiscitées par la population régionale et les touristes de passage **renforceront l'attractivité de notre ville.**



En 2015, la Ville de Montpellier a maintenu inchangée la **taxe de séjour**

Il y a près de 60 ans, Montpellier signait son **1er accord de jumelage**. Au fil des années, son désir toujours plus vif de tisser des liens à travers le monde n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui Montpellier **compte 11 villes jumelles** aussi éclectiques que dispersées ; de la mégapole de Rio de Janeiro ou de Chengdu à la petite ville de Bethléem en Cisjordanie ou encore Heidelberg, Louisville ou l'île de Kos, Montpellier échange et partage ses savoir-faire avec tous, sur tous les continents.

Palerme, ville italienne, chef-lieu de la région de Sicile, **deviendra en 2015 la 12^{ième} ville-sœur** de Montpellier et la **première ville jumelée avec la Métropole**. Ces actions de jumelage participent à la mise en réseau des **actions culturelles** et permettent de faire **rayonner le territoire** montpelliérain au niveau international.

Face aux enjeux de gestion budgétaire de la Ville de Montpellier, les crédits alloués aux relations internationales devront se faire sur la base d'une **gestion plus responsable**, en limitant raisonnablement l'évènementiel et les déplacements :

En M€	BP 2014	BP 2015	Evolution
	1,182 M€	1,098 M€	-7%

2.1.8.9 L'emploi

La commande publique de la Ville de Montpellier :



Les clauses d'insertion dans les marchés publics **facilitent l'accès à l'emploi** pour les personnes en recherche d'expérience professionnelle. La Ville de Montpellier a mis en place depuis plusieurs années, une **politique de commande publique** qui intègre dans ses procédures administratives la nécessité pour les soumissionnaires à nos appels d'offres, de prévoir dans leur offre **l'intégration de personnes en difficulté** d'insertion professionnelle.

Soutenir l'emploi

En **2015**, la commande publique de la Ville de Montpellier induit la création de **2000 emplois directs ou indirects**.



Engagement 9 :
« Investir pour l'emploi :
intégration des clauses
d'insertion dans
les marchés publics »



2.1.8.10 L'activité commerciale

Le budget 2015 sera affecté au fonctionnement des marchés de plein air, des halles et des manifestations récurrentes, il s'établit à **1,7 M€**.

Les Halles et marchés

Montpellier compte 24 halles et marchés proposant aux habitants de la Ville et de ses alentours des produits frais, divers et variés. Ces activités commerciales participent au développement et au maintien d'une économie de proximité essentielle à la vie économique de la Ville et au bien-être de ses habitants.



Les Halles Laissac

2015 permettra de lancer les études afin que ce lieu devienne un quartier populaire ouvert sur les commerces, pour permettre les rencontres. La démolition puis la reconstruction totale de ce bâtiment, symbole de l'activité commerciale de la Ville, permettra de moderniser le quartier.



Décision – Reconstruction des Halles Laissac

La reconstruction des Halles Laissac passera par une refonte totale, dont la structure architecturale sera réalisée en régie par les services de la Ville.

Grand Bazar

Parmi les autres actions phares mises en place par la Ville, le Grand Bazar est devenu un rendez-vous commercial incontournable où plus de 400 commerçants de l'Ecusson et des faubourgs viennent à la rencontre des consommateurs en installant leurs étals sur l'espace public dans une ambiance « vide-grenier » rythmée par des déambulations musicales.

Dimanches du Peyrou

Tous les dimanches de 7h 30 à 14h (sauf ouverture exceptionnelle en continu), la Ville de Montpellier permet à près de 40 marchands de s'installer sur l'esplanade du Pérou pour y déballer et entreposer des objets, meubles, bibelots, œuvres d'art et livres anciens, dans le but de les proposer à la vente. Cette brocante connaît un franc succès.

La Ville va notamment travailler sur la réfection des sols du Peyrou en y investissant **0,1 M€**.

REFECTION SOLS PEYROU	
Programme Global	Année 2015
2,6 M€	0,1 M€

2.2 LA REPARATION ET LA SECURISATION DE LA VILLE

Réparer la Ville c'est remettre du mouvement, de l'implication dans chacune de nos actions. C'est **retisser le lien social** qui s'est parfois distendu et qui a pu éloigner la décision de la demande du citoyen.

C'est aller à l'essentiel dans la **concertation**, sans perte d'énergie, sans perte financière.

Ceci va de pair avec la **sécurisation** que nous impulsions qui se base là aussi sur une vision volontariste et optimiste de la pratique politique.

Réparer et sécuriser la Ville c'est faire **le pari de l'humain**.

2.2.1 Une ville sécurisée

La tranquillité et la sécurité de tous font partie de notre engagement envers les montpelliérains. L'action de la police municipale est un pilier essentiel qui fonde la tranquillité publique.



La police municipale

Actuellement 161 agents de police remplissent des missions de surveillance, de protection et de contrôle dans une logique de complémentarité avec la police nationale. Les effectifs de la police municipale ont été renforcés dès le début de l'année 2015 par 10 nouveaux policiers auxquels s'ajouteront 40 agents de police supplémentaires.

Les **161 agents de police municipale**, les **82 agents de surveillance de la voie publique** et de l'environnement urbain, ainsi que les **20 opérateurs du centre de supervision urbaine** ont pour mission de veiller à la sécurité et la tranquillité des Montpelliérains.



Leur mission recouvre notamment des actions en faveur de la prévention telles que :

- Une présence dans les quartiers, une écoute, un dialogue
- La sécurité des enfants aux abords des écoles
- La lutte contre le bruit
- L'exécution des arrêtés du Maire
- Le contrôle et la réglementation de la circulation et du stationnement
- Le respect du code de la route
- Le dépistage de l'alcoolémie
- L'accompagnement des manifestations.

CREDIT GLOBALISE SECURITE

Année 2015

0,5 M€

Il est prévu **0,3 M€** pour l'équipement en matériel et véhicules des nouveaux policiers recrutés, dédiés à la proximité au contact de la population, avec une présence accrue dans les quartiers.



L'organisation fonctionnelle de la police municipale s'appuie sur 3 grands secteurs géographiques du territoire Montpelliérain (Centre, Sud, Nord) en cohérence avec ceux de la Police Nationale. Des postes de police locaux sont en place en appui de la création d'un poste centralisé de prise de service pour l'ensemble des effectifs en tenue, opération pour laquelle un PPI est programmé.

Le financement de cette autorisation de programme de **5,2 M€** pour la création de nouveaux locaux de police municipale, s'étalera sur 2 ans, les crédits alloués pour l'année 2015 sont d'un montant de **2 M€**.

CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX DE POLICE MUNICIPALE	
Programme Global	Année 2015
5,2 M€	2 M€

Un montant de **0,3 M€** est inscrit au budget pour la mise en sécurité des abords des écoles.

AMENAGEMENT ABORD DES ECOLES	
Programme Global	Année 2015
2,5 M€	0,3 M€

Et **0,5 M€** sont prévus pour l'entretien des locaux existants.

Engagement 10 :
**« Renforcer la sécurité
 des personnes et des biens »**



Le stationnement

La Ville de Montpellier, soucieuse de **préserver la qualité de vie** en réduisant les nuisances engendrées par l'augmentation démesurée du nombre de voitures particulières, a mis en œuvre une série de mesures favorisant la **diversification des modes de transports doux** respectant les équilibres écologiques.

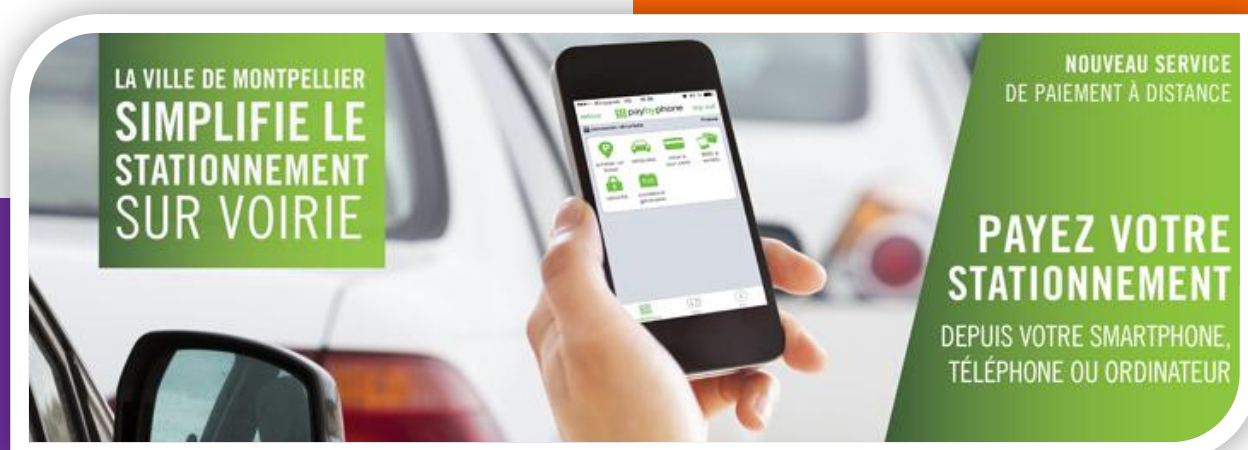
Les **71 agents de surveillance** de la voie publique, veillent au respect du stationnement dans les zones établies, courte durée, moyenne durée et journée.

La Ville propose un **maillage d'offre de stationnement** qui répond aux besoins des automobilistes. Elle gère **7 parkings** en délégation de service public et celui de l'Hôtel de Ville en budget annexe dont l'équilibre s'établit comme ceci :

BUDGET ANNEXE - PARKING Hôtel de Ville		
En M€	Réel	Total
Fonctionnement	0,61	0,61
Investissement	0,10	0,10
Total	0,71	0,71

Cette activité de stationnement payant sur voirie représente **1,68 M€**, ceci fait le pendant avec les recettes attendues liées au stationnement payant sur voirie (horodateurs) **4,4 M€**.

Nouveauté : Montpellier a décidé de **moderniser l'accès au stationnement**, en simplifiant et accélérant le paiement des places de parking. Depuis le 1^{er} Février 2015, les automobilistes peuvent directement **payer leur stationnement à distance** par téléphones fixes, mobiles ou par internet.



La vidéo-protection

Ouvert 24h/24, le **Centre de Supervision Urbaine de Montpellier** fait partie intégrante de la politique de sécurité et de sûreté de la Ville, dont il constitue un **outil à part entière** en matière de lutte préventive contre l'insécurité et d'aide à la gestion de l'espace public.

L'effectif global du CSU est de **19 agents** de la filière technique de la Fonction Publique Territoriale. Outre la vidéo-protection urbaine, le Centre de Supervision Urbaine, ouvert 24h/24 et 7j/7, gère aussi en permanence la **sécurité du tunnel Comédie**, et le **contrôle d'accès à l'aire piétonne** aux heures de fermeture du service gestionnaire de la Police Municipale.



La prévention de la délinquance et des risques sur le territoire de la Ville est complétée par un dispositif de vidéo protection comptant à ce jour 192 caméras dont 5 caméras « déplaçables » afin de contribuer à la gestion des espaces publics, des manifestations, du tunnel de la comédie et des évènements majeurs tels que les inondations.



L'ensemble de ces actions est organisé dans le cadre de la convention de coordination signée entre la Ville de Montpellier, la Préfecture de Département et de Région et le Tribunal de Grande Instance.

En 2015 le dispositif de vidéo-protection sera étendu. **(0,4 M€)**

EXTENSION VIDEO PROTECTION	
Programme Global	Année 2015
1,7 M€	0,4 M€

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

L'action de la Ville s'organise par le biais de partenariats avec l'Etat, garant de la sécurité des personnes et des biens et d'une multiplicité d'acteurs relevant de la sphère associative ou institutionnelle.

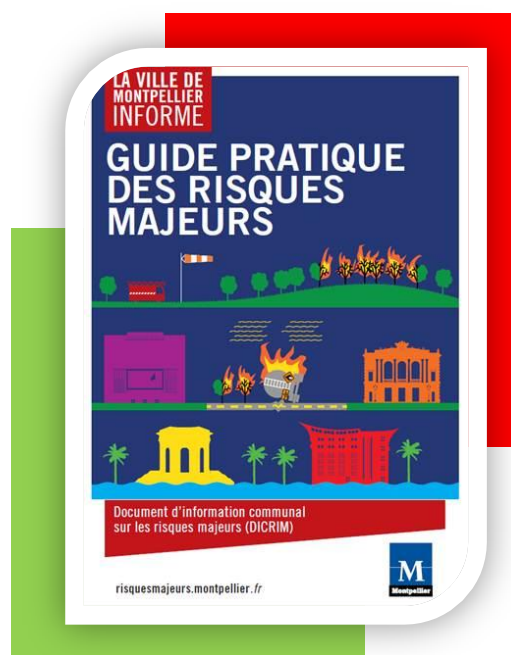
Ainsi, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) associe l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de la sécurité : Police Nationale, Police Municipale, Conseil Général, TAM, SNCF, CCI, bailleurs, Education Nationale, Associations, Service de la Justice.

En outre, il permet de centraliser l'ensemble des informations relatives à la sécurité et à la prévention à Montpellier, d'analyser et mettre en cohérence les données et d'informer la population.

Enfin, il assure le co-pilotage de la prévention spécialisée en lien avec les services du Conseil Général de l'Hérault chargé de la protection de l'enfance et de l'adolescence et celui de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) en lien avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et le président du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.

La cellule de prévention et de gestion des risques

Cette cellule organise des actions de sensibilisation aux risques et notamment la communication réglementaire au travers du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



Le module « Téléalerte » mis à disposition des populations

L'inscription gratuite à la téléalerte permet de prévenir et alerter les populations (avec des renseignements fiables : numéro de téléphone...) d'un événement de sécurité civile (majeur) sur le territoire communal pouvant les concerner (exemples : vigilance rouge pluies & inondations, habitation située dans une zone à risque d'inondation, canicule, vents forts, etc...)



Le **dispositif Téléalerte** fonctionne après une simple inscription sur le site portail de la **Ville de Montpellier**

The screenshot shows the Montpellier.fr website interface. At the top, there is a navigation menu with 'ACCUEIL', 'LA VILLE', 'ACTIONS', 'DÉMARCHES', and 'AGENDA'. A search bar is on the right. The main heading is 'Inscription à la Téléalerte'. Below it, a text block explains the service: 'Inscrivez-vous gratuitement à la téléalerte, service de la Ville de Montpellier, et recevez une alerte sur votre téléphone en cas de risque majeur près de chez vous (exemple : habitation située dans une zone à risque d'inondation)'. To the right is an image of a hand holding a smartphone. Below the text, there is a note: 'ATTENTION! Ce service n'est pas un service vous permettant d'obtenir le bulletin météorologique. Pour cela rendez-vous sur le site internet de [Météo France](#)'. A sub-heading reads 'La vocation de cet outil est de vous alerter en cas de problèmes majeurs connus.' Below this is a banner for 'gedicom' with the tagline 'La téléphonie professionnelle au service des collectivités locales...'. On the left, there are links for 'FAQ/Aide' and 'Conditions générales d'utilisation'. On the right, a section titled 'Inscription au système d'alerte' contains the text: 'Dès maintenant, inscrivez vous afin d'être référencé au mieux dans le cadre du système d'alerte mis en place par la **Mairie de Montpellier**. Ces informations resteront confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à tiers pour le respect de votre vie privée. Enregistrez-vous, quelques minutes suffisent !' At the bottom right of this section is a blue button labeled 'S'inscrire'.

2.2.2 La voirie

La Ville de Montpellier engage de nombreuses études et travaux de construction ou de requalification de voirie, elle assure ainsi le bon état, la sécurité et la continuité des **500 kms** de son réseau.

La compétence Voirie fait partie des compétences nouvellement transférées à la Métropole, néanmoins la Ville réalisera en 2015 l'ensemble des opérations de voirie pour le compte de la Métropole, dans le cadre d'une convention de gestion.



CREDIT GLOBALISE VOIRIE
Année 2015
5 M€



Les principales opérations de voirie en 2015 sont les suivantes :

- Requalification Cité Gely : **0,6 M€**

REQUALIFICATION CITE GELY	
Programme Global	Année 2015
5 M€	0,6 M€

- Rue Paul Rimbaud – ANRU Cévennes : **0,9 M€**

RUE PAUL RIMBAUD – ANRU CEVENNES	
Programme Global	Année 2015
2,5 M€	0,9 M€

- Avenue du Pont Trinquat : **1,4 M€**

AVENUE DU PONT TRINQUAT	
Programme Global	Année 2015
2,7 M€	1,4 M€

- Place des Tritons : **0,5 M€**

PLACE DES TRITONS	
Programme Global	Année 2015
1 M€	0,5 M€

- Rénovation du Tunnel de la Comédie : **0,9 M€**

RENOVATION TUNNEL DE LA COMEDIE	
Programme Global	Année 2015
3,2 M€	0,9 M€

- Grand rue Jean Moulin : **0,1 M€**

GRAND RUE JEAN MOULIN	
Programme Global	Année 2015
2 M€	0,1 M€

Engagement 11 :
« Réparer le centre-ville »



La Ville compte 370 carrefours à feux et 76 bornes automatiques pour gérer les accès aux aires piétonnes de Montpellier.

**CREDIT GLOBALISE
REGULATION TRAFIC**

Année 2015

1,1 M€



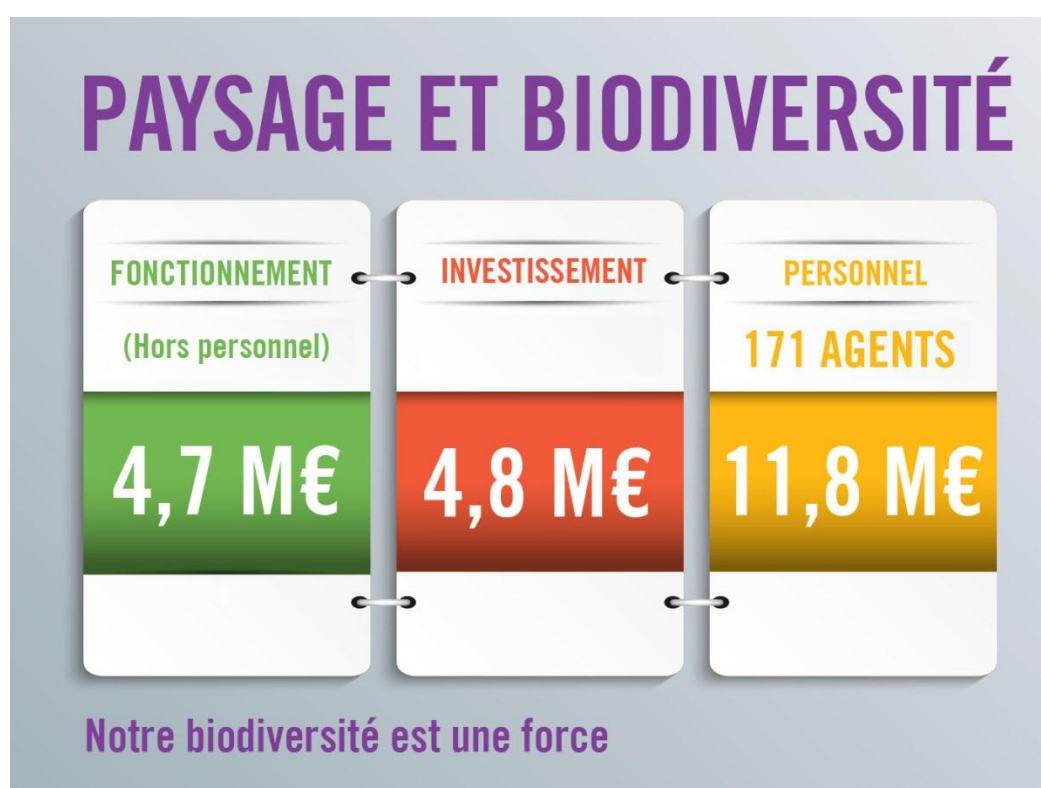
**CREDIT GLOBALISE
ECLAIRAGE PUBLIC**

Année 2015

2 M€

2.2.3 L'environnement et la biodiversité urbaine

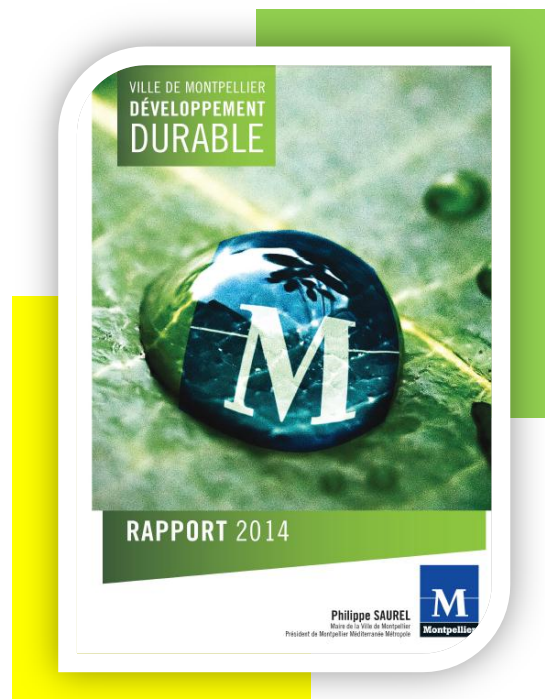
La Ville de Montpellier entend prolonger la dynamique de **diminution des surfaces arrosées**, et de **transformation des espaces verts** de la ville, en développant des massifs de vivaces et des prairies méditerranéennes adaptées au climat montpelliérain. Elle poursuivra la labellisation « EcoJardin » des parcs et squares de la ville, avec un **objectif de 12 parcs en 2015**. La **labellisation « EcoJardin »** vient récompenser les pratiques de gestion écologique mise en place sur les espaces verts de la ville. Elle permet ainsi de sensibiliser le public aux pratiques de **gestion écologique**. La labellisation représente enfin un outil d'amélioration continue. La réflexion en cours sur l'agriculture urbaine va venir enrichir le champ d'expérimentation de la ville et répondre aux enjeux climatiques présents.



La Ville engage en 2015 un **plan d'action protecteur de la Biodiversité** à plusieurs niveaux :

- **International** : membre de la Convention sur la Diversité Biologique de l'Unep (United Nations Environnemental Programme et membre du réseau « global Partnership on Cities and Biodiversity »).
- **National** (adhésion à la stratégie nationale pour la biodiversité)
- **Local** (mise en place d'un plan d'action pluriannuel 2010-2014 en faveur de la biodiversité)

Cette action sera **amplifiée par l'implication métropolitaine** accrue dans les années à venir sur la thématique.



Espaces naturels : Sur les 5708 Ha de la ville, 954 Ha sont des espaces verts ou des espaces naturels ouverts au public. Sur les 510 Ha que gère la ville, 233 sont des espaces naturels aménagés et protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme.

Trame Verte : 42 km de réseau constitué d'une boucle périphérique.

CREDIT GLOBALISE PAYSAGE ET BIODIVERSITE
Année 2015 1,6 M€

Le Parc Lunaret

Avec ses 60 hectares, le parc zoologique présente une centaine d'espèces animales réparties au sein de 52 enclos. Il contribue à la préservation de nombreuses espèces en danger et délivre des informations sur la vie des animaux présentés et messages sur les enjeux de la protection de l'environnement.

En 2015, **2,4 M€** seront investis dans le Parc Lunaret, ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une opération pluriannuelle.



CREDIT GLOBALISE PARC DU LUNARET

Année 2015

0,8 M€

Le Parc du Lunaret reste et restera GRATUIT



La Serre Amazonienne

En accueillant les visiteurs dans une ambiance de forêt amazonienne, la serre permet la découverte de plusieurs centaines d'animaux et de milliers de végétaux. Elle permet de sensibiliser à la nécessité de préservation des écosystèmes tropicaux.

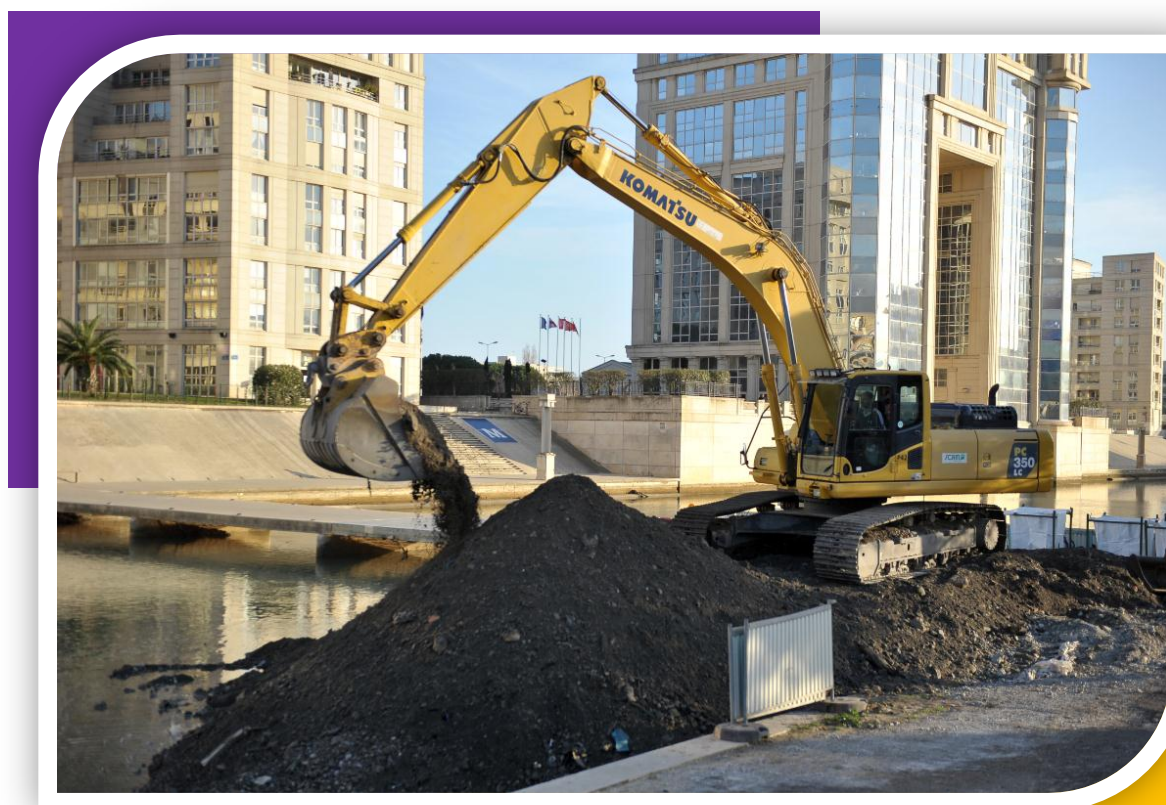


Engagement 12 :
**« Valoriser les espaces naturels
et respecter leur biodiversité »**

ENGAGEMENT TENU

2.2.4 Les réseaux d'eau pluviale

Le développement du projet urbain de la Ville repose sur une relation harmonieuse entre la Ville et la nature avec la réalisation d'espaces verts publics de qualité et la sécurisation des cours d'eau.



Quelques chiffres concernant les ouvrages hydrauliques gérés par la Ville de Montpellier :

- 360 km de réseau pluvial
- 27 km de cours d'eau et ruisseaux
- 30 bassins de rétention d'une capacité totale de 300 000 m³
- 3000 poteaux incendie
- 57 fontaines
- Un système d'alerte de crue comprenant 22 capteurs et s'appuyant sur une technologie de pointe, transmission GPRS et satellite Iridium,
- 2 barrages, celui du Lac des Garrigues (classe C) et le seuil du Moulin de l'Evêque (classe D)

LAC DES GARRIGUES	
Programme Global	Année 2015
1 M€	0,2 M€

2.2.5 La propreté - Le nettoyage

Le nettoyage des voies participe au bien-être de tous. A partir de 2015, la propreté va se fonder d'une part, sur une meilleure coordination entre le Ville et la Métropole et d'autre part, sur un travail de proximité entre les différents prestataires et les populations.



En 2015, les dépenses de nettoyage engagées par la Ville de Montpellier seront effectuées pour le compte de la Métropole, qui de fait lui versera une compensation équivalente.

CREDIT GLOBALISE PROPRETE
Année 2015
0,5 M€

Le nettoyage des voies publiques

23 000 kilomètres de voies sont lavés annuellement et 287 664 sont balayés, le montant du contrat de nettoyage en 2015 s'élève à **19,6 M€**

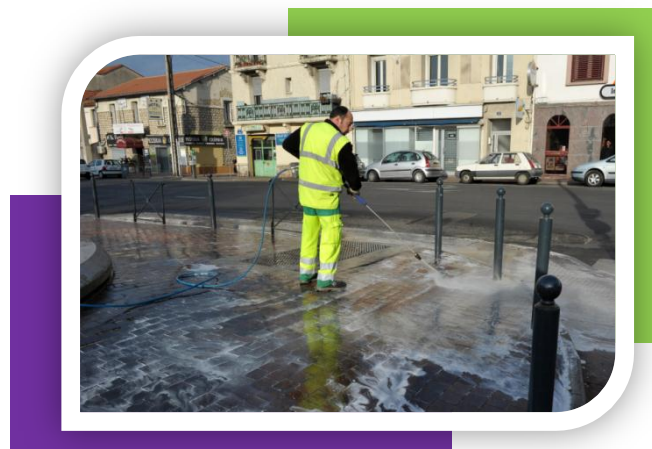
La Ville, en 2015 renforce son dispositif de propreté avec l'installation de **150 poubelles** supplémentaires. Il est à noter que chaque année 12 000 constats d'incivilité sont relevés, la moitié en centre-ville.

Nous resterons à l'écoute des différents quartiers pour gagner chaque année ensemble la bataille de la propreté.



La lutte anti-tags et l'enlèvement d'affiches sauvages (**1,2 M€**) nécessite plus de 9 400 interventions par an.

En 2015, **5 sanisettes automatiques gratuites** viendront s'ajouter aux 2 déjà installées sur l'Esplanade Charles de Gaulle.



L'animal en Ville

Garantir la place et le bien-être de l'animal de compagnie dans le respect des exigences de propreté, de sécurité, préserver la vie sauvage, informer sur les moyens de se prémunir contre les désagréments, autant d'objectifs que la Ville de Montpellier s'est fixé afin que la cohabitation entre les hommes et les animaux demeure paisible.

2015 verra la 7^{ième} journée l' « Animal en Ville », manifestation qui associera autour des services de la Ville, de nombreux partenaires travaillant sur la thématique.

Hygiène et salubrité

En 2015 le montant du Budget affecté à l'hygiène et la salubrité sera de 0,5 M€.

La politique de la Ville dans le domaine de l'Hygiène et de la Salubrité restera importante et déterminée. Elle se décline en plusieurs actions :

- Hygiène du milieu urbain
- Lutte contre le bruit
- Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation

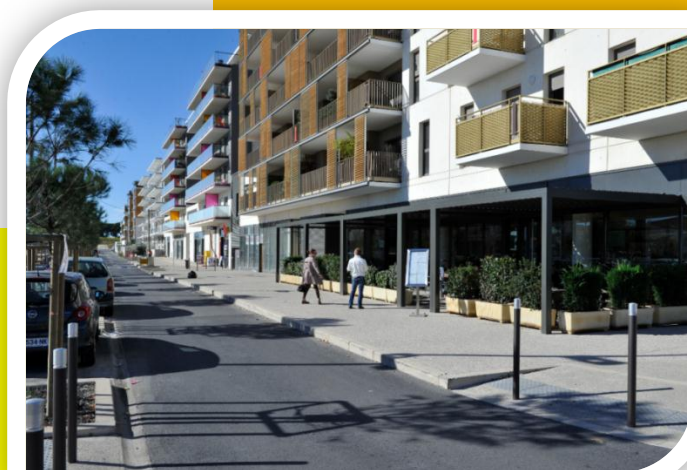


Engagement 13 :
« Montpellier, Ville propre »



2.2.6 Le développement urbain

La Ville de Montpellier a fait le choix de créer des ZAC afin de renforcer l'offre de logement, sans pour autant bouleverser les quartiers existants. Ainsi, la Ville poursuit la construction de ZAC réparties de façon équilibrée sur le territoire de la commune et en fonction de l'urbanisation existante.



Chaque projet de ZAC est établi autour d'un programme de construction et d'équipements publics précis (logements, activités, équipements), est inclu dans le plan local d'urbanisme afin de mieux intégrer celle-ci dans l'urbanisation environnante.

Mais ces zones d'aménagement ne sont pas simplement des parcs de logements. Un équilibre devait être trouvé pour répondre à la fois à la pression foncière et au confort des habitants, tout en créant de nouveaux lieux de vie où les conditions permettent à la jeunesse de s'épanouir et à l'ensemble des habitants de vivre sereinement. Ainsi, la Ville de Montpellier a fait des choix importants pour la réalisation de ces espaces de vie.



En 2015, les principales opérations de développement urbain sont les suivantes :

- L'aménagement du Boulevard Nina Simone, qui structure le quartier Port-Marianne (**1,7 M€**)

ZAC PARC MARIANNE - BD NINA SIMONE	
Programme Global	Année 2015
16,1 M€	1,7 M€

- L'avenue Raymond Dugrand, axe majeur de Port-Marianne et de la colonne vertébrale de l'Ecocité Montpelliéraine (**0,6 M€**)

ZAC PARC MARIANNE-AV RAYMOND DUGRAND	
Programme Global	Année 2015
9,3 M€	0,6 M€

- La ZAC Nouveau Saint Roch, qui est dans une phase très active (**6,1 M€**)

ZAC NOUVEAU ST ROCH	
Programme Global	Année 2015
10,4 M€	6,1 M€

- La Gare Saint Roch, avec la continuation des travaux d'extension du pôle d'échanges et la requalification de ses abords (**1,2 M€**)

GARE SAINT ROCH	
Programme Global	Année 2015
6,2 M€	1,2 M€

- L'extension de la ZAC Consuls de mer (**0,4 M€**)

EXTENSION ZAC CONSULS DE MER	
Programme Global	Année 2015
0,6 M€	0,4 M€

- Pont André Levy : **5,7 M€**

PONT A.LEVY	
Programme Global	Année 2015
8 M€	5,7 M€

Engagement 14 :
**« Proposer un développement urbain,
plus sobre et plus économe en espace
et en énergie »**



2.2.7 L'action foncière

En 2015 notre politique foncière bénéficiera d'une enveloppe de **5,2 M€**. Nos actions dans ce domaine permettent d'endiguer la spéculation foncière à Montpellier depuis 30 ans et d'anticiper le devenir de la Ville

CREDIT GLOBALISE FONCIER OPERATIONNEL
Année 2015 0,9 M€

- Terrains Ecole Malbosc : **0,8 M€**
- Terrain Locaux Police Municipale : **1 M€**
- Echanges foncier Petit Bard : **0,8 M€**

- Réserve foncière : **2,6 M€**

ACTION FONCIERE	
Programme Global	Année 2015
12,7 M€	2,6 M€

2.2.8 Le renouvellement urbain

La Ville assure un important programme de rénovation et renouvellement urbain. Elle met en valeur le précieux patrimoine de la Ville.



Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- Pont Vialleton : **0,5 M€**

PONT VIALLETON	
Programme Global	Année 2015
1,5 M€	0,5 M€

- Projet de Rénovation Urbaine (PRU) Cévennes : **2,4 M€**

PRU CEVENNES	
Programme Global	Année 2015
10,6 M€	2,4 M€

- Projet Rénovation Urbaine (PRU) Centre : **2 M€**

PRU CENTRE	
Programme Global	Année 2015
7,5 M€	2 M€

- **Projet Urbain Partenarial (PUP) Saint Lazare : 0,2 M€**

PUP SAINT LAZARE	
Programme Global	Année 2015
1,1 M€	0,2 M€

- **Concession d'aménagement Grand Coeur : 1,1 M€**

CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	
Programme Global	Année 2015
8 M€	1,1 M€

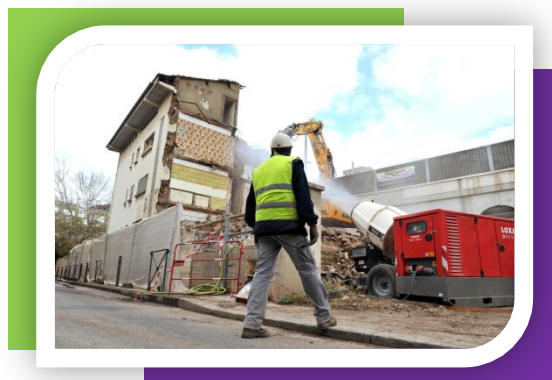


En 2015 la Ville lance un nouveau plan de restauration de la **place Royale du Peyrou**.

- **Projet Urbain Partenarial (PUP) Pompignane : 0,1 M€**

PUP POMPIGNANE	
Programme Global	Année 2015
3 M€	0,1 M€

- **Etudes : 0,5 M€**



La Ville de Montpellier compte 6 "poumons verts" aux activités diverses qu'elle tient à préserver.

Aussi l'aménagement du site de l'ancienne École d'Application de l'Infanterie (EAI) en ZAC est un projet phare pour Montpellier puisque ce site qui comprend 35 ha de terrain va s'articuler autour du poumon vert de 15 ha du Parc Montcalm.

Le BP 2015 augmente l'autorisation de programme pour l'EAI de **11,6 M€** afin de garder intact le poumon vert que représente ce site.



Décision – Augmentation de l'AP pour l'EAI

La préservation du poumon vert de la Ville est assurée par une augmentation de **11,6 M€** destinés à l'EAI.

- Ecole d'Application de l'Infanterie : **1,7 M€**

EAI	
Programme Global	Année 2015
26 M€	1,7 M€



Engagement 15 :
**« Assurer une meilleure
qualité de vie :
Préservation du parc
Montcalm »**



2015 est le premier budget totalement réalisé par une **nouvelle équipe** issue des urnes.

Cette équipe connaît Montpellier, les énergies qui doivent être mobilisées, les enjeux auxquels nous devons répondre, les rues à réparer, les écoles à construire, le cadre de vie à préserver, les liens sociaux à raffermir.

Ce budget 2015 est celui du refus du cynisme qui se cache derrière l'inaction, derrière l'incapacité de faire des choix.

Le volontarisme est toujours une ligne claire, c'est un mouvement demandé par les Montpelliérains pour répondre à leurs attentes, s'inscrire dans une **démarche d'avenir** malgré les contraintes financières.

D'ores et déjà ce document témoigne de notre **volonté de tenir nos engagements**, sur les quinze que nous avons fait aux Montpelliérains pas un n'a été négligé sur cette première année de mandat.

Faire mieux avec moins est plus qu'un slogan, c'est notre façon de faire de la politique, de réhabiliter la parole politique.

Ce budget 2015, solide, juste et généreux est un **acte politique** au sens noble du terme.